



Le Magazine de la FEANTSA - Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abris AISBL

Sans-abri en Europe

Automne 2010

**Les nouveaux visages
du sans-abrisme :
les enfants, les familles
et les jeunes**



FEANTSA

DANS CE NUMERO

- 2 Editorial
- 4 Le parcours des jeunes à travers le sans-abrisme
Paula Maycock, Eoin O'Sullivan et Mary Louise Corr
- 7 Les prises en charge spécialisées en Irlande : contours et cheminement
Mark Brierley
- 10 Lutte contre le sans-abrisme chez les enfants et les jeunes en Grèce – Interventions du médiateur de la Grèce
George Moschos
- 14 CSEYHP : Combating Social Exclusion Among Young Homeless Populations (« Lutter contre l'exclusion sociale de la jeunesse sans domicile »)
Thea Meinema
- 17 Le sans-abrisme chez les jeunes au sein de l'UE
Gregory Paulger
- 19 A Paris, de plus en plus de familles sans domicile
Emmanuelle Guyavarch et Erwan Le Méner
- 22 Un lit, un bain et un sandwich au Nutella ne suffisent pas : caractéristiques, santé, bien-être et soins des enfants qui grandissent avec (un de) leur(s) parent(s) dans des refuges pour sans-abri ou pour femmes victimes de violence conjugale
Brilleslijper-Kater, S.N., Beijersbergen, M., Asmoredjo, J., Jansen, C. et Wolf, J.
- 25 Dans la rue: Les jeunes LGBT et le sans-abrisme
Petra Davis
- 28 Assurer l'avenir de l'Europe et empêcher que les jeunes ne tombent dans la pauvreté
Emilie Turunen

LETTRES A L'EDITEUR

Nous aimerions vous donner l'opportunité de vous exprimer sur les articles qui sont parus dans ce numéro. Si vous souhaitez nous faire part de vos idées, réactions et remarques, n'hésitez pas à contacter la rédactrice en chef à l'adresse suivante : suzannah.young@feantsa.org

Les nouveaux visages du sans-abrisme : les enfants, les familles et les jeunes

Des signes montrant que le nombre de jeunes et de familles sans domicile est en hausse dans certains États membres ont attiré l'attention sur le fait que les services disponibles pour les personnes sans domicile pourraient ne pas être correctement préparés pour gérer les besoins spécifiques des familles avec enfants ou des jeunes adultes. Le phénomène du sans-abrisme parmi les jeunes et les familles n'a pas été autant étudié que le sans-abrisme individuel.

Dans le climat économique actuellement instable, il est reconnu en Europe que cette transition peut avoir aggravé la situation précaire des jeunes. Par ailleurs, tout porte à croire que la crise économique et financière affecte les familles, qui se retrouvent beaucoup plus facilement sans domicile qu'auparavant. Les jeunes sans domicile sont particulièrement vulnérables (à l'exploitation et à la violence) dans les rues et les enfants des familles sans domicile peuvent développer des problèmes de santé physique et mentale plus souvent que les enfants hébergés.

Étant donné cette situation, il convient d'analyser de façon plus approfondie les risques des enfants, jeunes et familles sans domicile ainsi que les meilleures solutions pour mettre à disposition de ces personnes des services de prévention du sans-abrisme. Des définitions de « jeunes sans domicile » et de « familles sans domicile » seront nécessaires pour amorcer les développements politiques.

Dans ce contexte, la campagne de la FEANTSA « Halte au sans-abrisme », organisée tout au long de l'année 2010, inclut l'objectif qu'**aucun jeune ne devrait finir sans-abri à cause de la transition vers la vie indépendante**. Cela peut signifier la sortie d'un service de placement familial ou d'une prison, le départ de la maison familiale pour la première fois, l'accès au marché locatif privé, le départ d'un hébergement pour étudiants, etc. La campagne demande le développement de politiques pour combattre le sans-abrisme.

Les articles qui suivent démontrent qu'il est en effet important de développer des actions de lutte contre le sans-abrisme parmi les jeunes, les enfants et les familles, et qu'il importe de développer des réponses adaptées à la situation particulière des

jeunes, des enfants et des familles confrontées au sans-abrisme afin de garantir que ces personnes ne se trouvent pas dans cette situation. Les articles démontrent qu'il existe des causes multiples au sans-abrisme parmi les jeunes et les familles, et que ces causes ne sont pas nécessairement les mêmes que celles du sans-abrisme parmi les adultes.

Paula Maycock, Eoin O'Sullivan et Mary Louise Corr nous parlent d'une étude sur le sans-abrisme parmi les jeunes qui considère le sans-abrisme des jeunes comme un « parcours » – une situation dont il est possible de s'échapper mais, pour y arriver, il est nécessaire de pouvoir identifier les facteurs de risques qui conduisent les jeunes dans une situation de sans-abrisme, ainsi que les meilleures solutions pour les aider à sortir d'une situation de sans-abrisme, et pour utiliser cette connaissance afin de développer des politiques appropriées.

Mark Brierley décrit la singularité du sans-abrisme parmi les jeunes ainsi que les facteurs de risques auxquels les jeunes sans domicile ont plus de chance de se confronter que les adultes. Son article démontre la nécessité et les avantages d'une politique spécifique pour combattre le sans-abrisme parmi les jeunes, en se basant sur l'exemple de la stratégie de lutte contre le sans-abrisme parmi les jeunes en Irlande, qui se concentre sur la prévention et les parcours des jeunes sans domicile.

George Moschos, médiateur délégué pour la protection des droits des enfants en Grèce, décrit la situation des enfants sans domicile dans le pays, démontrant que leurs situations peuvent être diverses mais qu'il est surtout nécessaire de fournir une réponse politique à leur situation. Selon George Moschos, leurs droits devraient être respectés et, lorsqu'il n'existe pas de disposition dans la législation (par exemple pour les mineurs non accompagnés), les enfants ne devraient pas être traités comme des adultes dans la même situation, et des réponses politiques spécifiques devraient être développées pour eux.

Le partage des bonnes pratiques sur la lutte contre le sans-abrisme parmi les jeunes est l'objectif du projet CSEYHP, un programme de trois ans qui compare les politiques destinées aux jeunes sans

1 <http://feantsa.horus.be/code/FR/pg.asp?Page=1268>



domicile dans quatre États membres de l'UE qui ont des politiques et stratégies divergentes pour soutenir les jeunes sans domicile : la République tchèque, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Thea Meinema, chef de projet, nous explique les causes du sans-abrisme parmi les jeunes dans chaque pays et souligne la nécessité de développer des mesures adaptées aux besoins de ces personnes pour les aider à se réinsérer dans la société traditionnelle. Une troisième phase du projet visera à trouver les méthodes les plus efficaces pour permettre leur réinsertion.

Gregory Paulger, chef de la Direction Jeunesse et Sport de la Commission européenne, démontre que le sans-abrisme parmi les jeunes est un problème pour l'Europe et que la Commission prend cette question au sérieux. Il parle de cette question en termes de législation européenne et d'objectifs européens, fait référence aux effets de la crise et du chômage parmi les jeunes – problèmes majeurs au niveau européen – demande une intervention précoce, en reconnaissant la spécificité des jeunes ainsi que la nécessité d'une approche basée sur des données factuelles, et propose que l'UE coordonne les responsabilités nationales et développe une approche intersectorielle pour l'inclusion sociale.

Emmanuelle Guyavarch et Erwan Le Méner de l'Observatoire de recherche du Samusocial réalisent une étude sur les familles sans domicile dans la région d'Ile-de-France, après s'être rendu compte que de plus en plus de familles ont recours aux services fournis par le Samusocial. Leur article décrit les caractéristiques des familles qui ont recours à ces services et amorce une analyse des services qui sont mis à leur disposition, en vue d'une prochaine étude.

Le Samusocial craint les effets potentiels qu'une vie dans un centre d'hébergement peut avoir sur les enfants qui y grandissent. S. Brilleslijper, M. Beijersbergen, J. Asmoredjo, C. Jansen et J. Wolf décrivent la réalité des enfants avec leurs parents dans les centres d'hébergement pour personnes sans domicile ou pour femmes victimes de violence domestique aux Pays-Bas, dans un résumé de leur étude « Un lit, un bain et un sandwich au Nutella ne suffisent pas ». L'article décrit les expériences stressantes de ces enfants ainsi que le type d'accompagnement qu'ils reçoivent. À l'instar de Guyavarch et Le Méner, l'article souligne

le manque de connaissances sur ce sous-groupe et la nécessité d'analyser les expériences spécifiques des enfants dans cette situation.

Les jeunes sans domicile ou les jeunes qui risquent de se retrouver dans une situation de sans-abrisme nécessitent bien souvent un accompagnement, surtout s'ils présentent des besoins multiples. L'Albert Kennedy Trust fournit un service d'accompagnement et de conseil aux jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres qui se retrouvent sans domicile à cause de discrimination ou d'autres raisons connexes. Petra Davis, directrice des opérations pour l'AKT, nous donne un panorama des situations spécifiques de ces jeunes qui risquent de se retrouver sans domicile et nous présente l'accompagnement que peut leur apporter l'AKT.

Emilie Turunen, députée européenne, rédactrice du « Rapport sur la promotion de l'accès des jeunes au marché du travail, le renforcement du statut des stagiaires, du stage et de l'apprenti » décrit le récent engagement du Parlement européen pour améliorer les opportunités pour les jeunes, décidé à ne pas rester les bras croisés après s'être rendu compte que ce groupe est sévèrement touché par le chômage et l'insécurité de l'emploi et des marchés du travail, et que cette situation peut pousser ces jeunes dans des situations de pauvreté et de sans-abrisme. Elle décrit les actions possibles de l'UE pour combattre la vulnérabilité des jeunes et invite les États membres à faire de la lutte contre le chômage des jeunes une priorité et à les empêcher de tomber dans des situations de pauvreté et de sans-abrisme.

Tous les articles ont en commun une prise en compte du fait que pour trouver des solutions à la situation des enfants, familles et jeunes sans domicile, il convient de se pencher sur la spécificité de leur expérience. Ils n'ont pas le même profil que les autres personnes sans domicile. Il est également question de la nécessité de développer des réponses politiques spécifiques au sans-abrisme parmi les jeunes et les familles.

Comme toujours, la FEANTSA aimerait remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cette nouvelle édition du magazine.



Le parcours des jeunes à travers le sans-abrisme

Par Paula Mayock¹, Eoin O'Sullivan², et Mary Louise Corr³, Irlande

INTRODUCTION

Au cours des dix dernières années, les recherches se sont tout particulièrement centrées sur l'idée d'un *parcours* des sans-abri ou du logement pour explorer la dynamique de l'expérience des sans-abri en insistant spécifiquement sur la transition, le changement et la sortie du sans-abrisme. Anderson et Tulloch (2000: 11) ont mis l'accent sur la nature épisodique de nombreuses expériences de sans-abrisme. Ils définissent le parcours d'une personne sans-abri comme « la trajectoire d'un individu ou d'un ménage vers le sans-abrisme, leur expérience du sans-abrisme et leur trajectoire hors de cette situation vers l'obtention d'un logement ». Comme il est donc devenu clair que l'absence de chez-soi a beaucoup plus de probabilité d'être un état temporaire plutôt qu'un état prolongé ou chronique et qu'il en va de même des manières d'en sortir, on entend de plus en plus l'absence de chez-soi comme un phénomène complexe, multi causal et la conséquence de l'interaction entre des facteurs individuels et structurels.

LE « VOYAGE » DES JEUNES À TRAVERS LE SANS-ABRISME

Un large éventail de facteurs est associé au sans-abrisme chez les jeunes. Dans d'autres pays, des recherches ont permis d'identifier plusieurs facteurs de risque d'exclusion liée au logement et des recherches menées en Irlande ont mis l'accent sur le rôle de plusieurs d'entre eux dans l'émergence du sans-abrisme. Parmi les facteurs de risque les plus fréquemment cités, on compte: les ruptures et les conflits familiaux; les antécédents en foyer; la violence sexuelle ou physique dans l'enfance ou dans l'adolescence; les comportements délictueux et/ou l'expérience de la prison; l'absence de réseau social de soutien; les dettes, en particulier les arriérés de loyers; la consommation de drogue ou d'alcool; l'exclusion scolaire et le manque de qualifications; les problèmes de santé mentale et la mauvaise santé physique.

Il est important de remarquer que toutes les personnes qui vivent ce genre de situations ne vont pas devenir sans-abri. L'action de ces facteurs de risque est plutôt qu'ils rendent les gens plus vulnérables au sans-abrisme, en particulier s'ils sont combinés. Au cours de ces dernières années, les recherches se sont tout particulièrement centrées sur l'investigation et l'identification des événements spécifiques ou « tournants » qui peuvent déclencher le sans-abrisme. Il est important d'identifier les « éléments déclencheurs » parce que les moments de crise sont souvent l'occa-

sion de quitter la maison pour les jeunes. Parmi les « éléments déclencheurs » du sans-abrisme chez les jeunes, on a identifié :

- Le fait de quitter la maison suite à des disputes ;
- Le fait de quitter un home/un foyer d'accueil ;
- Le fait de sortir de prison ;
- Une augmentation de la consommation d'alcool ou de drogues ;
- L'expulsion d'une location ;
- Une rupture familiale.

Contrairement aux facteurs de risque, les « éléments déclencheurs » mènent directement au sans-abrisme. Cela signifie que de nombreux jeunes quittent la maison pour la première fois au cours d'une crise et sans ou peu de possibilité d'hébergement alternatif. Quitter un foyer ou sortir de prison sont des « éléments déclencheurs » couramment cités. En effet, de nombreux jeunes ayant vécu dans des institutions pendant de longues périodes n'ont pas de famille proche avec qui entrer en contact et, comme ils ne bénéficient plus du soutien de l'institution, ils se retrouvent incapables de faire face aux exigences financières et émotionnelles d'une vie indépendante.

De même, il convient de reconnaître que les événements qui touchent les jeunes juste avant qu'ils ne deviennent sans-abri ne sont pas toujours les seules causes ou les causes principales du sans-abrisme. Afin d'apporter une contribution de valeur dans un contexte politique, il convient d'examiner, dans le cadre des recherches les facteurs et les processus contributifs au sens plus large ainsi que les éléments déclencheurs immédiats du sans-abrisme.

LES ENFANTS DANS DES FOYERS DE SUBSTITUTION

L'une des difficultés que l'on rencontre dans l'évaluation de l'importance des facteurs de risque ou des éléments déclencheurs est le manque de précision souvent associé à la mesure et à la définition des variables examinées. La sortie d'institution illustre clairement ce point. Des résultats de recherche assez cohérents et qui concernent des enfants qui quittent un foyer d'accueil indiquent chez eux un risque accru de devenir sans-abri par rapport aux enfants qui ont grandi dans leur famille d'origine. Les jeunes qui sortent d'institution doivent effectuer la transition vers l'indépendance à un âge beaucoup plus précoce que les autres, qui ont tendance à ne quitter la maison que plus tard. Ces problèmes sont exacerbés par leur plus faible niveau d'éducation et de moindres possibilités professionnelles. Comme le remarque Stein (2006: 273), les enfants en institution:

1 La Dr Paula Mayock (pmayock@tcd.ie) est conférencière en Recherches sur les jeunes à la School of Social Work and Social Policy and Children's Research Centre, au Trinity College de Dublin

2 Le Dr Eoin O'Sullivan (tosullivan@tcd.ie) est maître de conférences en politique sociale à la School of Social Work and Social Policy au Trinity College de Dublin et chercheur au Trinity College

3 Mary Louise Corr (mcorr@tcd.ie) est doctorante à la School of Social Work and Social Policy au Trinity College de Dublin et est basée au Children's Research Centre



Ont davantage de probabilités que les jeunes qui n'ont pas été en institution d'avoir de moins bons diplômes et de ne pas avoir poursuivi l'école au-delà de 16 ans, d'être de jeunes parents, d'être sans-abri et d'être au chômage, d'avoir des comportements délictueux et des problèmes de santé mentale.

Bien que selon Stein cette affirmation est vraie de façon générale, ceux qui sortent d'institution peuvent être subdivisés en trois catégories : les jeunes qui ont « poursuivi leur route » à leur sortie d'institution, ceux qui sont des « survivants » du système institutionnel et ceux qui en sont « victimes ». Les deux derniers groupes ont probablement vécu des placements interrompus et de l'instabilité dans leur parcours en foyers, ce qui accroît la probabilité d'être sans-abri à la sortie de l'institution. Les « victimes » sont plus particulièrement ceux qui ont été « dans une situation familiale désastreuse avant l'institution et, de façon générale, l'institution n'a pas pu compenser cette expérience ou les aider à surmonter ces difficultés passées ». Par conséquent, « à leur sortie d'institution, ils ont des probabilités d'être au chômage, de devenir sans-abri et d'éprouver de grandes difficultés à se maintenir dans leur logement » (Stein, 2006: 277).

Dans l'une des plus grandes études internationales réalisées à ce jour, Park et al. (2004) estiment que des près de 12.000 jeunes adultes qui sont sortis du système de protection sociale de New York entre 1988 et 1992, quelque 19 pourcent ont séjourné dans un refuge public pour sans-abri dans les dix ans qui ont suivi leur sortie. Parmi ces jeunes adultes placés en institution dans l'enfance, 22 pourcent ont séjourné dans un refuge par rapport à 11 pourcent de ceux qui ont été pris en charge par les services de protection sociale sans être placés. Malgré ces résultats apparemment sans ambiguïté, il convient d'être prudent dans l'interprétation de ces résultats. Comme le précisent Park et al. (2004: 288), « les études existantes concernant le placement des enfants en institution comportent des faiblesses méthodologiques en raison du petit nombre de sujets et de l'utilisation de récits autobiographiques qui peuvent être entachés d'erreurs après une longue période de temps ».

LE PARCOURS EN TERRITOIRE SANS CHEZ-SOI

Dans de récentes recherches, on a examiné les parcours empruntés par les jeunes sans-abri dans et hors du sans-abrisme. Dans le cadre de ce processus, on a également mis l'accent sur les mécanismes qui facilitent, ou au contraire, freinent les jeunes dans leur recherche d'un hébergement stable. En mettant l'accent sur un certain nombre de sous-groupes distincts au sein de la population des jeunes sans-abri, Fitzpatrick (2000) a élaboré une typologie de six parcours de sans-abri sur la base de trois variables clés – la localisation et la stabilité du logement des jeunes et son

statut « officiel » (fourni par un organisme bénévole ou public) ou « non officiel » (arrangement informel avec des parents ou des amis). L'une des conclusions majeures de l'étude est que « le sans-abrisme est un « cercle vicieux » pour certains jeunes, mais pas pour d'autres » (Fitzpatrick, 2000, p.75). On a identifié trois facteurs – le fait de rester dans sa communauté d'origine près des réseaux établis, le fait de recevoir de l'aide des organismes formels, et le fait d'être une fille – facilitateurs de progression hors du sans-abrisme pour les jeunes.

En Australie, plus récemment, sur la base d'un sous-groupe de 40 jeunes sans-abri de fraîche date, sélectionnés parmi un échantillon plus étendu de 165 jeunes qui vivaient loin d'un parent ou d'un tuteur depuis moins de six mois, Mallet et al. (2010) ont examiné leur parcours vers et dans le sans-abrisme sur une période de deux ans. Outre le sondage du grand groupe à six reprises au cours des deux ans, le sous-groupe des 40 jeunes a été interviewé à nouveau dix-huit mois après avoir été intégré dans l'étude plus large. Sur la base de cette étude, on a élaboré quatre parcours sur la base du type d'hébergement (sans-abri ou maison) et du temps passé dans cet hébergement (stabilité). Ces parcours ont été classés de la façon suivante : « dans la rue » ou sans-abrisme de rue, « utilisation du système » ou sans-abrisme basée sur les services, « logé de façon instable » ou dans et hors du sans-abrisme, et « vers la maison » ou logé de façon stable.

De façon générale, on a pu identifier grâce à cette recherche un certain nombre d'éléments facilitateurs permettant d'échapper au sans-abrisme. En relation avec le sans-abrisme chez les jeunes, selon Nebbitt et al. (2007: 553) « Les changements nécessaires pour que les jeunes rentrent à la maison semblent être les facteurs inverses de ceux qui étaient liés à leur fuite de la maison » et pour que les jeunes rentrent à la maison, il faut que « des changements se produisent à la fois chez le jeune et au sein de la famille ».

Il est à présent suffisamment établi qu'une durée plus longue de sans-abrisme augmente la vulnérabilité à une issue négative. Il est essentiel d'identifier les facteurs qui facilitent la sortie du sans-abrisme si les services et les interventions veulent être aptes à réagir aux besoins des jeunes sans-abri et garantir leur retour vers un hébergement stable le plus tôt possible. Comme le précisent Milburn et al (2009: 777), on aurait dû « se concentrer sur le parcours hors du sans-abrisme des adolescents depuis longtemps ». Pour ce faire, un certain nombre de problèmes nécessitent toutefois des clarifications conceptuelles et opérationnelles. Au cours des dix dernières années, on a mis l'accent sur la nature différenciée de l'absence de chez-soi chez les jeunes et les recherches ont clairement montré que certains d'entre eux en sortent, quelquefois assez rapidement. Néanmoins, la

Il est essentiel d'identifier les facteurs qui facilitent la sortie du sans-abrisme si les services et les interventions veulent être aptes à réagir aux besoins des jeunes sans-abri et garantir leur retour vers un hébergement stable le plus tôt possible.



connaissance et la compréhension de la nature des manières de sortir d'une situation de sans-abrisme, et des mécanismes qui facilitent la transition hors de cette situation, sont loin d'être abouties. En outre, malgré la somme de recherches sur la manière de sortir du sans-abrisme pour un adulte, les parcours empruntés par les jeunes pour sortir de cette situation commencent à peine à être définis et conceptualisés.

SORTIR DE LA SITUATION DU SANS-ABRISME

On observe des variations importantes dans la manière de définir et de conceptualiser la sortie d'une situation de sans-abrisme dans le cas des adultes sans domicile, bien que dans la plupart des études, on précise un délai minimum (souvent 30 jours consécutifs) pour que cela constitue une sortie. Dans les recherches disponibles, on tend également à faire la différence entre des types de transitions de logement spécifiques qui sont classés comme différents types de trajectoires vers la sortie. On s'est beaucoup moins penché sur la trajectoire de sortie des jeunes du sans-abrisme et sur la manière de la définir.

Thompson et al (2001), ont par exemple exploré les facteurs qui mènent les jeunes sans-abri et les jeunes fugueurs hors du sans-abrisme. Ils ont décrit les jeunes interrogés comme vivant dans un logement stable quand ils y étaient depuis plus de 24 mois. Dans la recherche de Nebbitt et al (2007: 546) sur les transitions des jeunes hors des hébergements temporaires qui ont été couronnées de succès, ils mentionnent des jeunes qui « étaient restés au moins 6 mois dans leur famille après leur sortie du refuge », mais cette étude comprenait également des jeunes logés dans des refuges au moment de l'étude. Milburn et al (2009) ont réalisé une étude longitudinale et proposent l'explication la plus détaillée du comportement des jeunes vis-à-vis de la sortie. En termes de destination(s) classée(s) comme constituant une sortie, Milburn et al. (2009) définissent la sortie du sans-abrisme comme le fait pour les jeunes de résider soit dans un logement « familial » soit « non familial », ceux qui ont rejoint le logement familial étant considérés comme étant sortis du sans-abrisme. Dans cette étude, on entend par le logement familial le fait de résider dans la « maison de sa famille de naissance (biologique) », dans la maison de sa famille d'accueil, dans la maison du beau-père/de la belle-mère, dans la maison des grands-parents, dans la maison de parents, dans une maison du groupe familial, à l'internat, dans la maison de la famille adoptive ou dans un appartement à soi (pour les jeunes interrogés de 18 ans et plus) » (2009: 769). Dans cette étude, on a collecté des données à six moments différents (au moment du contact initial et ensuite à un intervalle de trois, six, neuf, douze et dix-huit mois) et on a évalué la sortie après deux ans. On a considéré que ceux qui étaient sortis depuis six mois à deux ans l'étaient de manière stable. Au contraire des études qui prennent en considération une période de temps spécifique pour déterminer qu'une sortie est un succès, Kara-

banow (2008: 785) est d'avis que sortir de la vie de rue requiert « un logement stable » en plus d'un emploi, d'une formation et « d'une maturité et d'une stabilité émotionnelles ». En effet, Karabanow (2008: 777) affirme que « sortir de la rue est un processus éphémère et complexe » et que « sortir de la rue implique une trajectoire tangible ou perceptible, mais aussi une dimension intangible ou imperceptible ».

CONCLUSION

Il est clair que même si l'on explore de plus en plus dans les recherches les mécanismes par lesquels on parvient à sortir du sans-abrisme, le manque de clarté dans la définition de ce qui constitue une sortie couronnée de succès et des micro et macro facteurs qui facilitent cette sortie entrave la formulation d'instruments de politique efficaces et efficaces. Comme nous savons qu'il est possible de sortir du sans-abrisme et que, dans le cas des jeunes, cela a davantage de probabilité de se produire que de ne pas advenir, il est essentiel de cerner les facteurs et les services qui semblent faciliter cette sortie et de développer des politiques et des pratiques en conséquence.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, I. & Tulloch, D. (2000) Pathways Through Homelessness: A Review of the Research Evidence (Edinburgh, Scottish Homes).
- Fitzpatrick, S. (2000) Young Homeless People (Basingstoke, Macmillan).
- Karabanow, J. (2008) Getting off the street: exploring the process of young people's street exits, *American Behavioral Scientist* 51 (6) pp. 772-788.
- Mallett, S., D. Rosenthal, Keys, D & Averill, R. (2010) Moving Out, Moving On: Young People's Pathways In and Through Homelessness (London, Routledge).
- Milburn, N. G., Rice, E., Rotheram-Borus, M. J., Mallett, S., Rosenthal, D., Batterham, P., May, S. J., Witkin, A. & Duan, N. (2009) Adolescents exiting homelessness over two years: the risk amplification and abatement model, *Journal of Research on Adolescence* 19 (4) pp. 762-785.
- Nebbit, V., House, L., Thompson, S.J., & Pollio, D.E. (2007). Successful transitions of runaway/ homeless youth from shelter care, *Journal of Child and Family Studies* 16 (4) pp.545-555.
- Park, J.M., Metraux, S., Brodbar, G. and Culhane, D.P. (2004) "Public shelter admission among young adults with child welfare histories by type of service and type of exit". *Social Service Review*, 78, 2, 284-303.
- Patterson, A. & Tweed, R. (2009) Escaping homelessness: anticipated and perceived facilitators, *Journal of Community Psychology* 37 (7) pp.846-858.
- Stein, M. (2006) "Research review: Young people leaving care". *Child and Family Social Work*, 11, 3, 273-279.
- Thompson, S. J., Safyer, A. W. & Pollio, D. E. (2001) Differences and predictors of family reunification among subgroups of runaway youths using shelter services, *Social Work Research*, 25 (3) pp. 163-172.



Les prises en charge spécialisées en Irlande : contours et cheminement

Par **Mark Brierley**¹, *Directeur, Social Information Systems Ltd, Irlande*

INTRODUCTION

Les services d'aide sociale à l'enfance en Irlande sont de la responsabilité du *National Health Services Executive* (HSE) – l'Exécutif des services nationaux de santé, après avoir été, jusqu'en 2005, du ressort de 10 Conseils sanitaires régionaux. En 2001, l'Irlande a développé une Stratégie de lutte contre le sans-abrisme chez les jeunes et c'est le HSE qui est responsable de la mise en œuvre de cette Stratégie.

Le but de cette Stratégie de lutte contre le sans-abrisme chez les jeunes est : « de réduire et, si possible, d'éliminer le sans-abrisme chez les jeunes par le biais de stratégies de prévention et, quand un enfant devient sans-abri, de s'assurer qu'il/elle bénéficie d'un éventail complet de services visant à le/la réintégrer dans sa communauté aussi vite que possible ». On définit les jeunes en situation de sans-abrisme comme étant : « les enfants (en-dessous de 18 ans) qui dorment dans la rue ou à d'autres endroits qui ne sont pas conçus pour être des hébergements de nuit ou qui ne protègent pas des éléments ou ceux dont la résidence habituelle pour la nuit est un refuge public ou privé, un hébergement d'urgence, une pension de famille ou assimilé, qui protège des éléments, mais ne possède pas les caractéristiques d'une maison et/ou n'est conçu que pour un séjour de courte durée ». Cette définition comprend « ceux qui sont hébergés de façon non sécurisée et considérée comme inadéquate chez des connaissances ou des amis, en ce sens que le jeune se trouve en situation de risque ou pas en position de rester. »

En mars 1995, la Haute Cour de Dublin a rendu une décision visant à soumettre les conseils sanitaires à l'obligation constitutionnelle de fournir assistance aux enfants qui doivent être placés en détention pour leur propre bien-être. La préoccupation, à l'époque, était principalement liée à des décès d'enfants dont la vie était devenue chaotique, et avaient de nombreux besoins ; nombre d'entre ces jeunes avaient été en contact avec les services pour sans-abri du centre-ville de Dublin.

Cette décision de la Haute Cour a eu pour conséquence l'élaboration de la prise en charge spécialisée. Cette prise en charge est une forme de prise en charge garantie, demandée en général par une équipe de travailleurs sociaux du HSE, quand la Cour est convaincue que le comportement de l'enfant est tel qu'il représente un risque réel et substantiel pour

sa santé, sa sécurité, son développement ou son bien-être et que l'enfant a besoin d'une courte période de prise en charge spécialisée ou de protection qu'il ne recevra vraisemblablement pas si la Cour ne l'ordonne pas.

Dans les dispositions de la Loi sur l'enfance de 2001, on a précisé les définitions de la prise en charge spécialisée et la responsabilité des différents départements. Le « Children Acts Advisory Board (CAAB) » - Conseil consultatif de la loi sur l'enfance (sous son nom original de *Special Residential Services Board* - Conseil des services résidentiels spécialisés) s'est ainsi vu attribuer la publication des critères d'admission à la prise en charge spécialisée et la commande de recherches dans ce domaine.

En 2009, le CAAB a chargé Social Information Systems Ltd d'examiner les demandes faites en matière de prise en charge spécialisée en 2007 avec pour objectif de tracer le contour et voir quel avait été le cheminement de ces enfants jusqu'en novembre 2009. Le groupe de pilotage de la recherche comprenait des représentants du HSE et du *Department of Health and Children* - Département de la santé et de l'enfance. La recherche comprenait notamment une analyse de la documentation - rendue anonyme - à l'appui de la demande, des entretiens avec les équipes de travailleurs sociaux, et des interviews de certains des enfants et de leurs parents/tuteurs.

CONCLUSIONS GLOBALES

Dans le cadre de la recherche, 70 demandes ont été examinées, qui concernaient 61 individus (certains enfants ont fait l'objet de plus d'une demande). Il a ainsi été possible de cerner et de suivre le cheminement de 59 individus. Dans la recherche, on a pris en considération :

- Le profil des facteurs de risque en présence au moment de la demande;
- Le fait que la demande ait conduit ou non à une admission dans l'une des trois unités de prise en charge spécialisée en Irlande;
- Le fait que les résultats semblaient s'être améliorés ou non entre la demande et novembre 2009;
- Les changements en matière de facteurs de risque individuels;
- Ce qui s'était déroulé de façon plus générale pour l'enfant depuis la demande.

Le but de [la] Stratégie de lutte contre le sans-abrisme chez les jeunes est : « de réduire et, si possible, d'éliminer le sans-abrisme chez les jeunes par le biais de stratégies de prévention et, quand un enfant devient sans-abri, de s'assurer qu'il/elle bénéficie d'un éventail complet de services... ».

¹ Mbrierley1@sky.com



59% des demandes concernaient des filles, 41%, des garçons. Cinquante-cinq demandes concernaient des enfants dont les facteurs de risque comprenaient des consommations préoccupantes d'alcool et/ou d'autres substances et 65 demandes concernaient des enfants qui s'enfuyaient du foyer ou de la maison. Plus de la moitié (n=37) des demandes concernaient des enfants ayant à l'époque à faire au système judiciaire pour la jeunesse.

Un peu moins de la moitié des demandes a mené à des admissions dans des centres de prise en charge spécialisée (46%, n=32) bien que l'on ait observé une différence marquée selon le sexe (61% des filles ont été admises contre 24% des garçons). Les demandes concernant les plus jeunes avaient également plus de probabilité d'aboutir à une admission (61% des jeunes entre 12 et 14 par rapport à seulement 24% de ceux entre 16 et 17 ans). On a également observé des différences entre filles et garçons en ce qui concerne les facteurs de risque, 83% des filles étant perçues comme ayant un facteur de risque lié au comportement sexuel (risque pour leur santé sexuelle ; risque d'exploitation sexuelle ; ou comportement sexualisé) par rapport à seulement 24% des garçons.

En novembre 2009, selon les travailleurs sociaux, la prévalence des facteurs de risque général de 46% (n=27) des enfants s'était améliorée, 19% (n=11) avaient connu des fortunes diverses avec certaines améliorations et certaines détériorations, pour 14% (n=8), le sentiment des travailleurs sociaux était que les facteurs de risque général étaient inchangés et pour 22%, que ces facteurs avaient empiré.

CONCLUSIONS CONCERNANT LE SANS-ABRISME

Seules 38% des demandes concernant des enfants courant le risque de devenir sans-abri ont abouti à une admission dans un centre de prise en charge spécialisée (n=5 de 13). On peut comparer ce chiffre aux:

- 46% de toutes les demandes
- 69% des jeunes à risque en termes d'exploitation sexuelle/de prostitution
- 63% de ceux pour lesquels on avait des craintes pour leur santé sexuelle
- 62% de ceux pour lesquels on avait des craintes concernant leur comportement sexualisé
- 52% des jeunes à risque en termes d'agression de la part d'autrui
- 50% de ceux pour lesquels on avait des craintes qu'ils n'adhèrent pas aux services

- 50% de ceux qui contestent les limites de façon préoccupante
- 44% de ceux dont on craignait qu'ils ne se livrent à l'automutilation
- 42% de ceux qui contrôlaient mal leurs impulsions/ qui s'attiraient facilement des ennuis
- 44% de ceux dont la santé mentale était préoccupante
- 41% de ceux dont la socialisation était réduite
- 38% de ceux qui n'affichaient pas de regret/de remords par rapport à l'impact de leur comportement
- **38% des jeunes courant le risque de devenir sans-abri**
- 35% des jeunes à risque en termes de délinquance ou impliqués dans des délits

Quand la demande a été faite, six des jeunes étaient sans-abri. Seuls 33% (n= 2 sur 6) de ces derniers ont été admis dans une institution de prise en charge spécialisée, par rapport à 50% de ceux qui étaient dans une unité résidentielle classique ou 42% de ceux qui étaient dans une famille d'accueil. Seuls ceux qui étaient en détention au moment de la demande avaient moins de probabilité d'être admis (23%, n= 3 sur 13).

En novembre 2009, des 16 individus qui, soit couraient le risque de perdre leur chez-eux au moment de la demande, soit avaient acquis ce facteur de risque dans la période d'intervention, 56% (n=9) avaient vu leur comportement empirer en relation avec ce risque. Pour la promotion dans son ensemble, seuls 22% des individus semblaient avoir vu leur comportement empirer. Les chiffres sont assez saisissants. Parmi ceux dont le comportement a empiré, on trouve:

- 22% de tous les individus
- 2% de ceux qui s'étaient enfui
- 5% de ceux dont le comportement sexuel était préoccupant
- 7% de ceux qui étaient peu socialisés
- 8% de ceux fréquentant un groupe de jeunes de leur âge de mauvaise influence
- 9% de ceux qui contestaient les limites de façon préoccupante
- 10% des 12-13 ans
- 10% des jeunes à risque en termes d'exploitation sexuelle/de prostitution
- 10% de ceux dont on craignait qu'ils ne se livrent à l'automutilation



- 15% of de ceux qui contrôlaient mal leurs impulsions
- 17% des jeunes manquant d'empathie/de remords
- 18% des individus admis dans le cadre de la prise en charge spécialisée
- 19% des filles
- 19% des jeunes de 15 ans
- 22% de ceux qui avaient connu des problèmes de fréquentations scolaire dans les 12 mois précédant la demande
- 26% des garçons
- 30% des individus non admis dans le cadre de la prise en charge spécialisée
- 30% de ceux qui souffraient d'un trouble de l'apprentissage
- 30% de ceux dont la situation en matière d'héroïne était préoccupante
- 31% des jeunes à risque en termes de consommation d'alcool/de produits toxiques
- 32% de ceux qui étaient connus des services sociaux depuis cinq an ou plus
- 33% des 16-17 ans
- 40% de ceux qui avaient connu entre 10 et 19 placements différents avant la demande
- 41% des jeunes à risque en matière de délinquance ou impliqués dans des délits
- 42% de ceux qui étaient en détention à la fois avant et après la demande
- 50% de ceux dont la consommation de cocaïne était préoccupante
- 52% de ceux dont la consommation d'alcool était préoccupante
- **56% des jeunes à risque de devenir sans-abri au moment de la demande**
- 60% de ceux dont la consommation d'ecstasy était préoccupante

Douze jeunes ont été en situation de sans-abrisme après la demande.

En outre, sept jeunes étaient soupçonnés de consommer de l'héroïne au moment de la demande, et 57% d'entre eux ont été en situation de sans-abrisme après la demande (n=4 sur 7) par rapport à seulement 32% de ceux dont on pense qu'ils consommaient du cannabis au moment de la demande (n=9 sur 28) et 26% de ceux dont on pense qu'ils consommaient de l'alcool (n=10 sur 39).

La conclusion du rapport est que:

« Les enfants pour lesquels on a fait une demande de prise en charge spécialisée qui ont été en situation de sans-abri font partie de ceux qui ont le moins de probabilité d'être admis dans un centre de prise en charge spécialisée et le plus de probabilité d'avoir peu de résultats en termes de changement des facteurs de risque. Vingt pourcent des enfants ont été en situation de sans-abrisme depuis la demande de 2007. Les chiffres sont peu élevés, mais le modèle est récurrent ».

Le rapport se termine par la recommandation suivante:

« Le HSE et les décideurs politiques doivent examiner si les faibles niveaux actuels d'admission et les maigres résultats pour les enfants à risque de sans-abrisme (qui ont fait l'objet d'une demande de prise en charge spécialisée) sont acceptables et dans l'intérêt supérieur des enfants, ou si la prise en charge spécialisée et/ou d'autres services du HSE doivent être repensés pour mieux répondre et mieux établir les priorités en termes de besoins pour ce groupe d'enfants ».

Depuis la production du rapport, les fonctions du CAAB ont été absorbées dans le Département de la santé et de l'enfance et il reste à voir si cette recommandation sera suivie.

RÉFÉRENCES

Department of Health and Children (2001). *Youth Homelessness Strategy*.

Social Information Systems (June 2010). *Tracing and Tracking of Children subject to a Special Care Application*. Dublin: Children Acts Advisory Board. Disponible sur la page consacrée aux études du site www.caab.ie



Lutte contre le sans-abrisme chez les enfants et les jeunes en Grèce – Interventions du médiateur de la Grèce

Par **George Moschos**¹, *Médiateur délégué, président du département pour la défense des droits des enfants, Grèce*

INTRODUCTION

Il existe un grand nombre d'enfants et de jeunes vivant en Grèce qui ne jouissent pas pleinement de leur droit à un logement convenable et décent. Toutefois, les situations de ces personnes ne seraient pas catégorisées comme appartenant à la catégorie "sans-abri" telle qu'interprétée par l'opinion publique, mais seraient plutôt incluses dans les catégories de population gravement défavorisées au niveau social, en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

À première vue, les enfants ne représentent qu'une très faible proportion de ce groupe, étant donné que le terme "sans-abri" est généralement utilisé en Grèce pour décrire les personnes dormant dans la rue. D'autre part, si nous utilisons la définition et la typologie adoptée par la FEANTSA, le sans-abrisme est un phénomène qui touche un nombre important d'enfants et de jeunes personnes au sein de la société grecque, comme il sera démontré dans cet article.

Le médiateur de la Grèce pour les droits des enfants, faisant partie de l'autorité publique indépendante baptisée "le médiateur de la Grèce", a compétence pour intervenir afin d'enquêter sur les cas et proposer des mesures pour la protection des enfants lorsque leurs droits sont violés par toute entité privée ou publique ou par des particuliers. Il traite dès lors également les cas de violation des droits des enfants en matière de logement.

Selon la Constitution grecque (art.21.par.4) "*L'acquisition d'un logement par ceux qui en sont privés ou qui sont insuffisamment logés fait l'objet d'un soin particulier de la part de l'Etat*". Cette disposition est importante, mais n'est pas actionnable, ce qui signifie que l'on ne pourrait pas forcer l'État à fournir un logement aux individus qui ne peuvent se garantir pour eux-mêmes l'accès à un logement adéquat.

En ce qui concerne les enfants, l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies prévoit le droit pour tout enfant à un niveau de vie adéquat, stipulant aussi que "*C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant*" et ensuite, que "*Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement*".

Prenant en compte les dispositions juridiques plutôt générales décrites ci-dessus, ainsi que les dispositions existantes en droit national et en particulier en droit civil (familles), le médiateur étudie les cas d'enfants vivant dans des conditions de logements inadéquates, combinant des références aux différents droits, tel que le droit des enfants à être élevés et correctement pris en charge par leurs parents, leur droit de jouir d'un niveau de vie décent, le droit à l'éducation, à la santé et au bien-être social, le droit d'être protégés de toute forme d'exploitation, le droit des enfants réfugiés et des mineurs non accompagnés d'être correctement pris en charge par l'État, etc.

Cet article met l'accent sur les résultats et les interventions du médiateur de la Grèce pour les droits des enfants concernant le phénomène du sans-abrisme parmi les enfants et les jeunes personnes en Grèce. Le terme "enfant" est utilisé en accord avec la définition de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies pour décrire toute personne âgée de moins de 18 ans. Le terme "jeunes" a un caractère plus général mais est utilisé dans cet article pour décrire principalement les adolescents (âgés de 15 à 18 ans) et les jeunes adultes (19 à 21 ans).

GROUPES SOCIAUX TOUCHÉS

Les groupes suivants d'enfants et de jeunes sont touchés d'une manière ou d'une autre par le sans-abrisme en Grèce, et ont donc été inclus dans les domaines auxquels s'intéresse le médiateur:

- Les enfants de parents sans-abri dormant dans la rue
- Les enfants de la rue
- Les enfants d'immigrés sans papiers et de parents demandeurs d'asile
- Les enfants non accompagnés
- Les enfants de familles Rom vivant dans des camps
- Les enfants issus de ménages pauvres
- Les enfants victimes de négligence grave ou de violence
- Les enfants vivant dans des institutions
- Les jeunes quittant des homes ou des centres pour jeunes délinquants
- Les jeunes quittant la maison sans aucune aide
- Les jeunes toxicomanes qui vivent loin de leurs familles

Certaines des catégories citées ci-dessus se chevauchent, comme il sera démontré dans ce qui suit.

1. Les enfants de parents sans-abri dormant dans la rue

Cette catégorie est quasi inexistante. Il existe très peu de parents accompagnés de jeunes enfants au sein de la population sans-abri en Grèce. Même dans de tels cas, les enfants seraient placés dans des institu-

[L]e médiateur [de la Grèce pour les droits des enfants] étudie les cas d'enfants vivant dans des conditions de logements inadéquates, combinant des références aux différents droits.

¹ gmoschos@synigoros.gr



tions pour enfants. Le médiateur a été informé du cas particulier d'une jeune enfant vivant depuis un long moment avec sa mère dans une maison abandonnée. Lorsque les services sociaux les ont trouvés, l'enfant a été placée en institution et peu après dans une famille d'accueil, avec l'accord de sa mère.

2. Les enfants de la rue

Cette catégorie comprend les enfants que l'on peut voir travailler ou mendier dans la rue ou les magasins proches et que l'on peut occasionnellement voir dans la rue très tard, jusque dans la nuit. Au cours des récentes années, il a été estimé que la population des enfants de la rue en Grèce s'élevait à entre 1.000 et 4.000 enfants. Cependant, ces enfants ne vivent pas réellement dans la rue, comme cela peut être le cas dans d'autres pays. En fait, la majorité d'entre eux sont des enfants de familles Rom de nationalité grecque ou provenant d'autres pays du Sud-Ouest de l'Europe, qui vivent dans des campements ou même dans des maisons dans les villes. À la fin des années '90, de nombreux enfants provenant des pays des Balkans, principalement de l'Albanie, sont arrivés en Grèce avec leurs parents ou d'autres personnes les accompagnant, principalement pour y travailler dans la rue. L'État grec a fourni beaucoup d'efforts pour lutter contre le travail, l'exploitation et la traite des enfants, y compris en effectuant des changements dans la législation. Le nombre d'enfants travaillant dans la rue a légèrement diminué, et certains enfants ont été placés dans des institutions ou rapatriés dans leurs pays d'origine. Au cours des récentes années, suite à l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne, de nombreux enfants accompagnés d'adultes sont arrivés en Grèce en provenance de ces pays, à la recherche d'un revenu en travaillant dans la rue. Des efforts sont encore déployés pour mettre fin à ce phénomène. Le médiateur a traité des plaintes de citoyens concernant la présence et l'exploitation des enfants dans les rues des quartiers des grandes villes, et a collaboré avec des organismes publics afin d'améliorer les dispositions prises pour lutter contre ce phénomène. Il a également souligné que les travailleurs sur le terrain et les services sociaux s'adressant aux enfants et à leurs familles devraient tenter de les approcher de manière amicale, avant d'appeler la police. Le médiateur a également contribué à la promotion du rapatriement en toute sécurité plutôt que la simple déportation de ces enfants vers leurs pays d'origine, lorsque cela semblait être dans leur meilleur intérêt.

3. Les enfants d'immigrants sans papiers et de parents demandeurs d'asile

Il s'agit ici d'un groupe vulnérable qui a connu une forte croissance au cours de ces dernières années. Selon les chiffres récents d'Eurostat (2009), les étrangers représentent environ 8,3% du total d'11,3 millions de la population grecque. Un rapport récent de la Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (2009) estimait que le nombre total d'immigrés en situation d'irrégularité en Grèce s'élevait à 205.000 personnes, dont 26.000 seraient des mineurs. Cependant, nombreux estiment que le nombre réel d'immigrants sans papiers est bien plus élevé, étant donné que nombreux d'entre eux ne sont pas repris dans les statistiques. Le problème des immigrants sans papiers revêt un caractère double. D'une part, de nombreux immigrants arrivant des pays

du Sud-Est de l'Europe, dans l'objectif de trouver un emploi, ne répondent pas aux exigences légales pour obtenir un permis de séjour. D'autre part, la Grèce est un pays de transit pour un grand nombre d'immigrants et de demandeurs d'asile provenant d'Asie et de l'Afrique de l'Est ayant pour but de rejoindre les pays de l'Ouest et du Nord de l'Europe. Un faible nombre de couples ou de mères célibataires avec enfants est compris dans cette catégorie. Nombreuses de ces personnes ne demandent pas l'asile de l'État grec, car selon les "Règlements de Dublin" si elles se trouvaient dans n'importe quel autre État membre de l'UE, elles seraient rapatriées au pays dans lequel leur première demande avait été formulée. Lors de leur arrivée en Grèce, si ces personnes sont identifiées par les autorités de l'immigration et la police, les individus, et les familles, sont placés en internement administratif dont la durée peut varier d'une à plusieurs semaines. Le médiateur a critiqué à maintes reprises les conditions dans lesquelles sont détenus ces enfants et leurs familles. Lorsqu'ils sont libérés de détention, les individus n'ayant pas introduit de demande d'asile reçoivent un ordre par écrit de quitter le territoire endéans les 30 jours. Cependant, ils ne peuvent pas quitter le pays légalement, ce qui signifie qu'ils peuvent avoir à rester en Grèce pendant longtemps. Cette situation est particulièrement difficile pour les familles ayant des enfants à charge, car quitter la Grèce peut entraîner de nombreux risques et dangers. Tant que ces familles restent en Grèce, elles peuvent loger avec des amis, dans des hôtels bon marché, dans des vieilles maisons occupées, dans des camps/campements auto-organisés ou parfois elles peuvent être logées dans des foyers d'organisations à but non lucratif. Les parents demandeurs d'asile ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de loger dans des camps/campements organisés pour réfugiés. Cependant, ces camps sont situés dans des localités isolées, la plupart étant loin des villes, ce qui complique l'intégration sociale des réfugiés. Lorsqu'ils déménagent pour habiter dans des villes, ils éprouvent des difficultés pour trouver un logement et un emploi. Étant donné que seul un nombre très restreint de demandes d'asile est accepté par l'État grec, l'on peut dès lors comprendre que la nature des problèmes auxquels sont confrontés les enfants de parents demandeurs d'asile est plutôt grave. Lorsque leur demande d'asile est rejetée, ils ne peuvent toujours pas voyager à l'étranger – en Europe –, et il se peut qu'ils demeurent en Grèce à la recherche d'un emploi illégal. Mais même si leur demande d'asile est acceptée, le marché de l'emploi n'a pas énormément de postes vacants pour les nouveaux arrivants, et ce plus particulièrement au cours des dernières années.

Les conditions de vie et de logement des enfants d'immigrants sans papiers constituent un sujet grave que les autorités grecques ne sont pas en mesure de résoudre aisément. Le médiateur a publié un rapport spécial (en 2005) traitant de la détention et de la déportation des mineurs immigrants illégaux, ainsi que diverses recommandations sur leur traitement par les autorités, stipulant que ces enfants devraient être correctement traités et pris en charge, au lieu de se voir traiter comme des immigrants illégaux. Il a également fourni d'importants efforts pour sensibiliser le gouvernement au sujet de l'augmentation du nombre de logements provisoires pour les familles et en particulier pour les mineurs non accompagnés situés dans



[D]e plus en plus de familles se voient expulsées de leurs maisons louées, en raison de leur impossibilité de payer le loyer, sans bénéficier d'une protection de l'État, car le logement social n'existe pas en Grèce.

de nombreuses localités du pays, même si aucune demande d'asile n'a été formulée. Toutefois, compte tenu de l'actuelle crise à laquelle est confrontée l'économie grecque, ces efforts sont très dépendants de l'aide fournie au gouvernement grec par l'Union européenne.

4. Les enfants non accompagnés

Comme expliqué ci-dessus, l'afflux d'immigrants illégaux et de demandeurs d'asile a connu une croissance rapide au cours des récentes années. En ce qui concerne les personnes arrivant d'Asie et d'Afrique, il est à noter qu'environ 25% affirment être des mineurs non accompagnés, âgés de 15 à 18 ans, pour atteindre un total de presque 6 à 8.000 par an. Les autorités de l'immigration grecques n'ont aucun système d'évaluation de l'âge, et il n'existe donc aucune manière officielle de déterminer si une personne est mineure ou adulte. Suite à des pressions exercées par le médiateur grec, ainsi que d'autres organisations de défense des droits de l'homme, l'État grec a quelque peu amélioré le système de réception de ces jeunes, et augmenté le nombre de centres d'accueil/institutions de soins financés par l'État, vers lesquels ils seraient orientés par la police, pour atteindre un total d'environ 500 places disponibles dans de telles institutions. Toutefois, le problème demeure, étant donné que nombreux de ces jeunes ne restent pas dans les institutions où ils ont été placés mais partent à la recherche d'un emploi ou – dans la plupart des cas – d'un moyen de rejoindre d'autres pays européens. Un faible pourcentage d'entre eux introduirait une demande d'asile. En raison de la situation décrite ci-dessus, un grand nombre de mineurs non accompagnés se rassemblent autour des ports de l'Ouest de la Grèce, cherchant un moyen de quitter illégalement le pays, tandis que d'autres restent dans les grandes villes et d'autres parties du pays à la recherche d'un travail illégal temporaire, habituellement mal rémunéré et dans des conditions dangereuses. Ces jeunes sont majoritairement mal logés, vivant occasionnellement en grands nombres dans des appartements, des huttes ou des vieilles maisons occupées. Le médiateur a fourni des efforts et obtenu le libre accès au système scolaire pour ces jeunes, mais dans la plupart des cas ils éviteraient l'instruction et préféreraient se concentrer sur la recherche de travail, soit en Grèce ou soit, de préférence, dans d'autres pays européens.

5. Les enfants de familles Rom vivant dans des camps

Selon certaines estimations, la population Rom en Grèce s'élèverait à entre 150.000 et 250.000 personnes, dont 25% seraient mineurs. Les conditions de logement et de vie inadéquates d'une grande proportion de la population Rom, vivant dans des camps et des implantations auto-organisées dans le pays inquiètent les autorités grecques depuis plusieurs années, étant donné qu'un grand nombre de ces

personnes vivent dans des territoires publics ou privés occupés sans approvisionnement adéquat en électricité et en eau et dans de mauvaises conditions sanitaires. Leur situation s'est détériorée suite à l'arrivée de nombreuses personnes Rom provenant des pays du Sud-Est de l'Europe au cours des récentes années, ainsi que les pressions financières qu'elles éprouvent, en raison de l'augmentation de la main d'œuvre bon marché offerte par le nombre croissant d'immigrants. Le médiateur a étudié les problèmes auxquels sont confrontés les enfants Rom à l'école, et il a également étudié leurs niveaux de vie et les problèmes auxquels ils sont confrontés dans les lieux où ils vivaient. Le travail de médiation effectué par le médiateur auprès des autorités compétentes a contribué, dans certains cas, à l'amélioration des installations prévues pour les enfants Rom. Toutefois, lutter contre les problèmes liés au logement des Rom est un problème bien plus complexe qui nécessite d'être traité de manière bien plus radicale par le gouvernement grec.

6. Les enfants issus de ménages pauvres

La recherche a démontré que la pauvreté a augmenté en Grèce au cours des dernières années, les enfants étant les plus touchés, dont au moins 21% vivraient sous le seuil de pauvreté (étude de 2008 de l'Autorité statistique de la Grèce). Malgré le fait que la Grèce affiche un taux élevé de propriétaires (85%), de plus en plus de familles se voient expulsées de leurs maisons louées, en raison de leur impossibilité de payer le loyer, sans bénéficier d'une protection de l'État, car le logement social n'existe pas en Grèce. En raison des pressions financières, de nombreuses familles avec enfants à charge vivent dans des conditions de logement insalubres telles que le surpeuplement et un manque d'installations d'hygiène de base. Un nombre important de ces familles sont des familles migrantes qui, bien que résidant légalement dans le pays, éprouvent des difficultés économiques et de la discrimination dans les marchés du logement.

7. Les enfants victimes de négligence grave ou de violence

Cette catégorie est liée à celle citée ci-dessus, mais n'est pas toujours associée à la pauvreté extrême. Parfois, les enfants peuvent être victimes de négligence et vivre dans des conditions de logement inadéquates en raison des problèmes de santé mentale, de toxicomanie et d'abus d'alcool, ou d'autres problèmes de santé graves de leurs parents. Les enfants peuvent être encore plus à risque s'ils ont un handicap ou souffrent d'une maladie chronique. Dans de tels cas, le médiateur estime que le système de prise en charge devrait être mobilisé afin d'enquêter sur ces cas et de promouvoir la solution en fonction du meilleur intérêt de l'enfant. Toutefois, il a trouvé que dans de nombreux cas, le système de protection est incapable d'intervenir et d'offrir une solution équitable pour les enfants victimes.



Une catégorie particulière et cachée de familles sans-abri potentielles sont les mères pauvres qui deviennent victimes de violence domestiques avec leurs enfants. Le médiateur a été informé de l'existence de bon nombre de tels cas, où les mères ne quittent pas le foyer – bien qu'elles le souhaitent – car elles n'ont pas à leur disposition un endroit où vivre temporairement avec leurs enfants, loin de leurs conjoints violents.

8. Les enfants vivant dans des institutions

Le médiateur se rend souvent dans les centres d'accueil et les institutions de soins, ainsi que dans les centres pour jeunes délinquants, afin d'étudier et constater leurs conditions de vie. Environ 2.500 enfants séjournent dans des institutions de soins et encore 2.000 autres dans des foyers d'accueil spécialisés pour les enfants handicapés ou souffrant d'une maladie chronique. Le médiateur a constaté que le niveau des services fournis dans certaines de ces institutions se situe bien en deçà des normes mises en place pour les enfants pris en charge par l'État ou par des institutions privées à but non lucratif contrôlées par l'État. Des lacunes en termes d'administration et les réductions de la protection sociale ont coupé les efforts visant la désinstitutionnalisation et la prestation d'établissements de soins ouverts. En conséquence, les enfants placés dans les institutions de santé mentale ont été détenus plus longtemps que nécessaire ou ont été transférés vers des unités inadéquates. Le médiateur a fait valoir que l'État grec devrait réduire le temps que passent les enfants et les jeunes dans de telles institutions, et par la même occasion augmenter l'utilisation des foyers d'accueil et de soutien visant leurs familles naturelles – lorsque cela est possible – afin de leur offrir des milieux de vie et des conditions de vie décents.

9. Les jeunes quittant des homes ou des centres pour jeunes délinquants

Il existe un grave manque de services de soutien pour les jeunes quittant les homes et les institutions pour jeunes délinquants à l'âge de 18 ans ou avant. Le problème se pose en particulier lorsque ces jeunes n'ont pas de familles fonctionnelles qui pourraient aider leur intégration sociale, y compris l'assurance de leurs conditions de logement. Dans certains cas, les services sociaux garantiraient le soutien aux jeunes quittant ces institutions. Toutefois, le médiateur a constaté que dans de nombreux cas, les jeunes quittant les institutions ne reçoivent ni d'aide ni de soutien et s'en retrouvent rapidement marginalisés et victimes de différentes manières. Malheureusement, ces jeunes n'ont pas droit aux allocations de logement qui leur permettraient de louer leur propre appartement ou maison. Il existe de petites allocations, mais elles ne suffisent pas pour leur garantir un niveau de vie adéquat dans les premiers instants difficiles de leurs vies indépendantes.

10. Les jeunes quittant la maison sans aucune aide

En Grèce, le nombre de jeunes quittant leurs familles sans avoir d'endroit où loger est plutôt restreint. À l'inverse, la recherche démontre que jusqu'à 2/3 des jeunes vivent chez leurs parents jusqu'à l'âge de 30 ans! Une des raisons expliquant ce phénomène est l'absence de mécanismes de soutien pour les jeunes quittant la maison familiale. En conséquence, les jeunes issus de familles défavorisées qui doivent quitter le domicile familial peuvent se retrouver sans-abri et doivent dès lors loger chez des amis ou dans des habitations très bon marché jusqu'à pouvoir garantir leur propre revenu régulier. Ces jeunes ne sont pas toujours très visibles dans les villes. Toutefois, le médiateur pour les droits des enfants a traité de nombreux cas de jeunes quittant leur domicile car ils ne supportaient plus les problèmes au sein de leur famille, sans savoir où loger. En outre, le médiateur a pris en compte les questions posées par de nombreux services sociaux concernant la nécessité de voir les jeunes logés dans des centres d'accueil, au moins de façon temporaire. Cependant, il existe une réelle lacune de ce type de services, et il n'existe que quelques établissements de soins traditionnelles dans certaines villes en Grèce.

11. Les jeunes toxicomanes qui vivent loin de leurs familles

La dernière catégorie présentée dans cet article constitue un problème croissant chez les jeunes en Grèce. Les jeunes toxicomanes, y compris les jeunes immigrants, sont de plus en plus présents la nuit dans les rues des grandes villes et en besoin d'aide spécialisée. En fait, les travailleurs sur le terrain de programmes thérapeutiques sont souvent employés pour sensibiliser et soutenir cette population. Il n'existe malheureusement aucun centre d'accueil pour ces personnes, une lacune qui se doit d'être sérieusement étudiée par l'État grec. Les seules places disponibles pour les jeunes toxicomanes se trouvent dans quelques centres de jour, des programmes thérapeutiques et des communautés.

ÉPILOGUE

En guise de conclusion, je souhaiterais souligner l'importance pour la société grecque de reconnaître et traiter la nécessité de créer des **centres d'accueil et des services de soutien destinés aux jeunes défavorisés** (particulièrement dans la tranche d'âge des 15 à 18 ans) ainsi que des **mécanismes de logement social pour les familles les plus vulnérables** menacées de sans-abrisme, y compris les pauvres, les victimes de violence, les immigrants, les réfugiés et les minorités.

Il existe un grave manque de services de soutien pour les jeunes quittant les homes et les institutions pour jeunes délinquants.



CSEYHP : Combating Social Exclusion Among Young Homeless Populations (« Lutter contre l'exclusion sociale de la jeunesse sans domicile »)

Par **Thea Meinema**¹, *Coordinatrice du projet CSEYHP (avec la participation des partenaires du projet)*

INTRODUCTION

Le projet CSEYHP de lutte contre le sans-abrisme des jeunes a été lancé en mai 2009 et se terminera en avril 2011. Il vise à mieux comprendre la situation des jeunes sans domicile, non seulement à ce jour mais aussi à travers leurs parcours de vie, afin d'œuvrer résolument à des dispositifs de prévention et d'intervention. Travailler avec des pairs-chercheurs associés permet également au projet de mobiliser des jeunes (anciennement) sans domicile. L'étude est menée dans quatre Etats membres de l'Union européenne – République tchèque (CZ), Pays-Bas (NL), Portugal (PT) et Royaume-Uni (UK) – caractérisés par des politiques et stratégies très différentes en matière d'accompagnement des jeunes sans domicile.

COMPARAISONS ENTRE PAYS

La **première phase** du projet a donné lieu à quatre rapports nationaux et à un rapport comparatif passant en revue les différences entre les pays partenaires, leurs points communs et les problématiques partagées. Il apparaît que des divergences dans l'élaboration des politiques expliquent en partie les différences de reconnaissance du sans-abrisme chez les jeunes dans ces quatre pays et la diversité des démarches qu'elle suscite. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont élaboré des politiques consacrées à la jeunesse sans domicile dans les années 80 tandis qu'en République tchèque et au Portugal, les jeunes sans domicile doivent encore sortir du sans-abrisme invisible pour entrer dans la lumière, ce que ce projet a permis. Si, dans les quatre pays, la responsabilité de l'intervention auprès des personnes sans domicile et de leur prise en charge incombe aux pouvoirs publics locaux/municipaux, on constate néanmoins des différences entre collectivités locales dans l'uniformité de la réponse aux personnes sans domicile.

Les définitions varient et ne s'alignent pas sur la typologie ETHOS proposée par la FEANTSA. Les catégories d'ETHOS sont particulièrement problématiques en ce qui concerne le sans-abrisme tant chez les jeunes que chez les femmes. On rencontre très peu de jeunes – et encore moins de jeunes femmes – parmi les gens à la rue et, dans les pays sans services spécifiques de protection de l'enfance, la plupart des jeunes évitent les centres d'hébergement d'urgence ou autres où l'on trouve surtout des hommes de 25 à 40 ans. Le Royaume-Uni possède sa propre définition du sans-abrisme fondée sur la sécurité d'occupation et le droit au logement et certaines définitions d'ETHOS ont pu être adaptées pour rendre compte de la réalité du problème.

Dans les comptages de rue, les jeunes sont minoritaires au sein de la population sans domicile et les jeunes femmes encore plus. Les jeunes trouvent des endroits où s'abriter – autobus, voitures, gares, grands ensembles et parcs – voire, souvent, « squattent les canapés ». Des entretiens menés auprès de collaborateurs d'associations ont permis d'identifier les publics à risque spécifiques suivants :

- Jeunes en sortie d'institution publique (CZ, NL, UK) ;
- Jeunes en rupture scolaire précoce (PT, NL, UK) ;
- Jeunes issus de ménages sans emploi (UK) ;
- Jeunes réfugiés (UK, NL) ;
- Jeunes issus de minorités ethniques (PT, NL) ;
- Jeunes de quartiers défavorisés et de familles dites « dysfonctionnelles » (PT, UK) ;
- Jeunes en délicatesse avec la justice (les quatre pays).

La disponibilité de dispositifs de prise en charge et de logement accompagné varie. Les services d'intervention précoce et de prévention sont plus développés au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Le logement accompagné varie entre pays en fonction de la disponibilité de logements sociaux et de divers services, tels que des dispositifs d'accompagnement du logement associatifs et publics, et des conditions qui en régissent l'accès. Dans les pays sans services de protection de l'enfance, les programmes d'intervention de première ligne orientent les jeunes vers d'autres prises en charge. Nous avons trouvé la plupart des personnes interrogées par le biais de leur structure de prise en charge aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, dans une moindre mesure au Portugal et rarement en République tchèque.

TRAVAIL AVEC DES PAIRS-CHERCHEURS ASSOCIÉS

Dans le cadre de la **seconde phase** du projet, des jeunes anciennement sans domicile ont été recrutés et formés à la réalisation d'entretiens – et assistés lors de ceux-ci – avec 54 jeunes hommes et femmes sans domicile issus de quatre publics (blancs de souche et jeunes issus de minorités ethniques nés dans le pays et immigrés) interrogés au sujet de leur enfance, de leur vie de famille et du soutien familial, de leur parcours scolaire et/ou professionnel, de leur parcours migratoire national et international, de leur consommation de substances et de leurs comportements répréhensibles, de leur expérience affective et/ou parentale et de leur risque personnel d'exclusion sociale. Les entretiens ont également porté sur la disponibilité de prestations sociales, d'un logement accompagné et de programmes de réinsertion.

¹ t.meinema@movisie.nl



Travailler avec des jeunes anciennement sans domicile s'est révélé très enrichissant pour toutes les parties concernées. Les jeunes chercheurs associés ont acquis une expérience à inclure dans leur curriculum vitae, bénéficié d'une formation à la conduite d'entretiens et à divers concepts sociologiques, appris à travailler en équipe avec d'autres chercheurs associés et obtenu la certification de leur formation et de leur participation. Jouer un rôle significatif en appui des chercheurs et auprès des jeunes interviewés a également renforcé leur estime de soi.

De l'avis des chercheurs associés, il était très important d'échanger sur leur propre passé et d'en faire le bilan à travers les réponses des jeunes interrogés. Cela leur a donné le sentiment d'élaborer un projet important pour tous les jeunes confrontés à la même situation. Le fait pour les intervieweurs de connaître ou d'avoir connu le sans-abrisme a mis les jeunes sans domicile interrogés en confiance pour s'ouvrir avec eux sur leur situation. Au Royaume-Uni, une chercheuse associée a interrogé cinq jeunes dans d'autres langues que la langue officielle du pays. Elle a également traduit les entretiens pour le projet.

Les chercheurs associés ont également proposé des améliorations dans l'optique de projets de recherche impliquant de jeunes participants à l'avenir, comme par exemple : recourir davantage à la mise en situation dramatique (jeux de rôle) lors des formations et donner des exemples pratiques de conduite des entretiens. La participation des chercheurs associés aux ateliers nationaux de fin de seconde phase était pertinente d'un point de vue politique et l'assistance, qui comptait des travailleurs référents et des représentants d'institutions publiques, a particulièrement apprécié leurs témoignages sur les pratiques sociales. Leur participation active nous a également permis d'élaborer un manuel de promotion du travail des pairs.

PRINCIPALES CAUSES DE SANS-ABRISME DES JEUNES

1. Une transition difficile

Les jeunes (de 16 à 25 ans) font face à des transitions difficiles dans l'existence – fin de scolarité, existence indépendante, accès au logement et insertion professionnelle – porteuses de divers risques d'exclusion sociale et de sans-abrisme. La pénurie d'offres d'emploi et de logements abordables limite leurs perspectives de quitter le foyer familial et de se construire une existence indépendante dans de bonnes conditions de sécurité et de bien-être. Il est essentiel de promouvoir les mesures d'accompagnement personnalisé ciblant les risques liés à ces transitions.

2. Antécédents familiaux

Les jeunes de notre étude sont défavorisés dans l'existence du fait de leurs antécédents familiaux, d'une vie en accueil et/ou d'échecs scolaires. Le sans-abrisme trouve souvent sa source dans une situation familiale problématique, qu'il s'agisse d'une situation familiale difficile ou de la perte inopinée d'un parent. Certains enfants sont à risque dès leur plus jeune âge et l'on connaît des cas d'enfants à la rue dès 12 ans.

3. NEET (Not in Education, Employment or Training, « Sans instruction, emploi ni formation en cours »)

Les jeunes de cette étude révèlent un faible taux d'insertion professionnelle et présentent de fréquentes périodes d'inactivité tout en étant exclus du bénéfice de prestations sociales (allocations de chômage et autres). Les jeunes interrogés identifient divers obstacles à la poursuite de leur éducation et de leur formation dont l'action politique doit tenir compte. L'exclusion se manifeste également par des soucis d'appartenance sociale et de pressions et de brimades des pairs. Entre autres motifs de rupture scolaire, les jeunes interrogés citent le harcèlement des autres et l'appartenance à un groupe d'élèves victime de ségrégation.

4. Jeunes demandeurs d'asile et mineurs non accompagnés

La politique européenne aborde peu la situation des jeunes demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés. Le public des jeunes en séjour irrégulier, et donc sans accès à aucune aide publique, s'étoffe au point de former, dans beaucoup de pays d'Europe, un groupe important de jeunes immigrés. Leur situation justifie un effort politique coordonné à l'échelon européen.

5. Jeunes mères seules

Des jeunes mères seules ont été intégrées à notre échantillon de jeunes femmes sans domicile à interroger (et trois des pairs-chercheurs associés au Royaume-Uni sont d'ailleurs des mères seules). Tomber enceinte à l'adolescence peut permettre d'échapper à un foyer familial problématique et susciter le rêve de fonder une famille idéale voire constituer, jusqu'à un certain point, un avantage puisque la grossesse facilite l'accès aux services d'accompagnement. Toutefois, cette situation n'est pas automatiquement porteuse d'autonomie et d'emploi et l'intervention de services spécifiques de protection de l'enfance est indispensable pour accompagner les jeunes mères vers l'autonomie.

BESOINS EN TERMES D'INTERVENTION ET D'INSERTION

Nos premiers constats établissent que les jeunes ont besoin, d'une part, de mesures d'insertion personnalisées en fonction de leurs besoins individuels et des spécificités de leur public (statut migratoire, appartenance ethnique, genre) et, d'autre part, d'un accompagnement pour aborder les transitions inhérentes à la jeunesse (de 16 à 25 ans). Les jeunes de notre étude ont besoin que l'intervention des services d'insertion se déclenche à des moments précis de leur vie. Dans l'optique de prévenir le sans-abrisme des jeunes, la prise en charge doit se caractériser par un éclairage proactif dans l'élaboration d'interventions précoces et de méthodologies par travailleur référent. Nos constatations appuient deux des cinq objectifs exposés dans l'ouvrage intitulé *Mettre fin au sans-abrisme – un manuel pour les décideurs politiques* : l'objectif n°4 stipule que « personne ne devrait sortir d'institution sans option de logement » et l'objectif n°5 que « aucun jeune ne devrait finir sans-abri à cause de la transition vers la vie indépendante ».

[L]es jeunes ont besoin, d'une part, de mesures d'insertion personnalisées en fonction de leurs besoins individuels et des spécificités de leur public [...] et, d'autre part, d'un accompagnement pour aborder les transitions inhérentes à la jeunesse.



De quoi les personnes interrogées pensent-elles avoir besoin ? Elles répondent qu'une prise en charge aurait pu faire la différence lorsqu'elles étaient plus jeunes. Elles auraient voulu être mieux soutenues par les services sociaux, le plus souvent pour elles-mêmes mais parfois aussi pour leur famille. Elles auraient souhaité l'aide d'un travailleur social, quelqu'un à qui parler, un endroit où loger en cas d'urgence, une médiation familiale. Les jeunes nés à l'étranger auraient apprécié un accompagnement linguistique, juridique et pédagogique. Un éventail de services intervenant à un stade précoce et un continuum des services sociaux auraient pu faire la différence.

L'intervention précoce contre l'exclusion sociale constitue l'une des approches les plus pertinentes pour rompre avec la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités. Les mesures d'habilitation sont également importantes car elles permettent aux jeunes de décider de leur avenir. Promouvoir l'accès des jeunes aux droits sociaux favorise l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les jeunes. L'approche fondée sur les droits est mobilisatrice et peut motiver les jeunes à réaliser leur potentiel.

IL RESTE DU PAIN SUR LA PLANCHE

La **troisième phase** du projet portera sur les méthodologies d'intervention et d'insertion ainsi que sur les outils susceptibles de faire la différence. Deux méthodologies d'actualité seront abordées : le Modèle en huit étapes actuellement appliqué principalement auprès d'une population d'adultes sans domicile aux Pays-Bas et les *Early Intervention Programmes* (« Programmes d'intervention précoces »), en vigueur au Royaume-Uni, qui reposent sur des modèles de prévention et des dispositifs d'intervention précoce auprès des jeunes. Ces deux méthodologies seront aménagées pour l'intervention auprès d'une population de jeunes sans domicile et seront mises en œuvre à titre expérimental dans les pays partenaires afin d'en étudier l'utilité en tenant compte de l'avis de jeunes sans domicile pour la conception des dispositifs qui les prennent en charge. Nous espérons pouvoir présenter ultérieurement nos constatations et leurs conséquences pour les politiques européennes et nationales.

DONNÉES GÉNÉRALES CONCERNANT LE PROJET

CSEYHP : *Combating Social Exclusion among Young Homeless Populations* (« Lutter contre l'exclusion sociale de la jeunesse sans domicile ») – enquête comparative sur les parcours de sans-abrisme de publics de jeunes hommes et femmes blancs et issus de minorités ethniques de souche et immigrés et les méthodes appropriées de réinsertion. Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Union européenne au titre du thème des Sciences socioéconomiques et humaines du 7^e Programme-cadre.



Les quatre partenaires du projet CSEYHP de lutte contre le sans-abrisme des jeunes sont :

- *Centre for Housing and Community Research, Cities Institute* (Institut des villes du Centre de recherche sur le logement et les communautés), *London Metropolitan University*, Londres, Royaume-Uni ;
- *Centro de Investigação e Estudos de Sociologia* (CIES-ISCTE, « Centre de recherche et d'études sociologiques »), Lisbonne, Portugal ;
- Département des études sur la société civile de la Faculté de sciences humaines, *Univerzita Karlova v Praze*, Prague, République tchèque ;
- MOVISIE, Centre néerlandais de développement social, Utrecht, Pays-Bas.

Pour tout complément d'information, visiter le site internet du projet www.movisie.nl/homelessyouth ou contacter Thea Meinema, coordinatrice internationale du projet.

Le projet CSEYHP a produit les rapports et document suivants :

- Quatre rapports nationaux consacrés à la situation de la jeunesse sans domicile en République tchèque, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni ;
- Un rapport comparatif sur le sans-abrisme et l'exclusion sociale chez les jeunes en République tchèque, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni.

Quatre rapports thématiques ont été rédigés sur base des rapports nationaux et des résultats des entretiens :

- Parcours de sans-abrisme et points d'insertion ;
- Exclusion sociale et sans-abrisme en Europe septentrionale, méridionale et centrale ;
- Ressort et résilience des jeunes sans domicile ;
- Dimensions de genre, ethnique et migratoire du sans-abrisme.

Les quatre rapports ci-dessus sont complémentaires et la lecture de la série complète est donc recommandée.

Le CSEYHP a également publié :

- Une annexe méthodologique sur le travail avec des pairs-chercheurs associés
- Une annexe méthodologique sur les entretiens consacrés aux trajectoires de vie

Toutes ses publications sont téléchargeables sur le site internet du projet : www.movisie.nl/homelessyouth



Le sans-abrisme chez les jeunes au sein de l'UE

Par **Gregory Paulger**¹, *Directeur de la Jeunesse et des Sports, DG Éducation et Culture, Commission européenne*

Les jeunes ont été très durement touchés par la crise financière. Le chômage des jeunes se situe en moyenne à 20% au sein de l'UE et atteint 40% en Espagne et en Lettonie. Il est invariablement deux fois plus élevé que celui de la population active totale. Les jeunes qui ont moins de possibilités – ceux qui ont connu les niveaux les plus élevés de chômage avant la crise – n'ont à présent pratiquement plus accès au marché du travail. Ce phénomène peut entraîner nombre de jeunes dans l'exclusion et le sans-abrisme si les décideurs n'agissent pas.

Comme cela est précisé dans le Traité de Lisbonne, l'accès au logement est un droit fondamental. C'est également une condition requise pour jouir d'un autre droit fondamental, celui de vivre dans la dignité. Les décideurs politiques à tous les niveaux de pouvoir ont en particulier la responsabilité d'offrir à leurs citoyens un niveau social et une qualité de vie minimums, un enseignement scolaire correct, des possibilités d'emploi et l'accès aux services sociaux.

L'inclusion sociale est au cœur de la Stratégie de l'Europe pour 2020, avec l'engagement de sortir 25 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2020 et de réduire d'un tiers le nombre de jeunes qui quittent l'école trop tôt – passer des 15 pourcent d'aujourd'hui à 10 pourcent au cours des 10 années à venir. Deux des sept initiatives phares de la Stratégie de l'Europe pour 2020 : « Jeunesse en mouvement » et « Un ordre du jour visant de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » visent à doter les jeunes des compétences nécessaires pour assurer leur cohésion et leur inclusion sociales sur le futur marché du travail. 2010 est également l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

LA STRATÉGIE DE L'UE POUR LA JEUNESSE

La Stratégie de l'UE pour la jeunesse, adoptée en novembre 2009 par tous les ministres de la jeunesse de l'UE, comprend l'inclusion sociale parmi ses huit domaines d'action. Il y est précisé que les activités cibleront en particulier les jeunes qui ont moins de possibilités et on y appelle les États membres et la Commission à « traiter les questions de sans-abrisme, d'exclusion financière et d'exclusion du logement ». Cette stratégie a été suivie en mai 2010 par une Résolution du Conseil sur l'inclusion active des jeunes pour lutter contre le chômage et la pauvreté.

DES RISQUES PLUS GRANDS POUR LES JEUNES

Comme nous l'avons précisé plus haut, il y a un engagement politique fort au niveau de l'UE de traiter des questions liées à l'exclusion et au sans-abrisme chez les jeunes. L'engagement est réaffirmé suite à la crise économique et financière qui représente un défi

pour tous, mais a un impact particulier sur les jeunes. Déjà avant la crise, les enfants et les jeunes étaient davantage confrontés au risque d'exclusion sociale et de sans-abrisme, mais ces risques se sont aggravés au cours des deux dernières années. Non seulement ils peuvent devenir victimes de sans-abrisme en raison des difficultés rencontrées par leurs parents ou parce qu'ils doivent quitter un foyer pour jeunes à l'âge de 18 ans, mais en outre, les jeunes entre 15 et 25 ans connaissent plusieurs transitions dans leur vie qui comportent différents risques associés à la possibilité d'être exclu socialement et de devenir sans-abri : le fait de quitter l'école, de quitter la maison familiale et de s'établir sur les marchés du logement et de l'emploi.

IL EST ESSENTIEL D'INTERVENIR TÔT!

Afin de prévenir l'exclusion et de rompre le cycle de la pauvreté entre les générations, il est essentiel d'intervenir tôt via un soutien et une orientation scolaires qui maintiennent les jeunes motivés et au sein de l'école, la médiation familiale qui peut apaiser les conflits entre les parents et leurs enfants adolescents, des programmes d'inclusion sociale visant à réduire la charge pour les familles pauvres avec enfants. Il est également important d'agir contre la brutalité au sein de l'école et de promouvoir des environnements inclusifs pour les élèves dès leur plus jeune âge. Les possibilités d'apprentissage offertes par les organisations pour la jeunesse ou de jeunes travailleurs peuvent constituer des apports précieux par rapport à l'enseignement formel ou être une voie alternative pour les jeunes qui sortent trop tôt du système éducatif traditionnel ou sans certificat ni diplôme.

UNE POPULATION INVISIBLE

Il est nécessaire d'adopter des mesures individuelles pour les jeunes sans domicile. Selon un projet de recherche en cours sur la lutte contre l'exclusion sociale au sein de la population des jeunes sans-abri en République tchèque, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni², les jeunes sans domicile sont, dans une large mesure, une population invisible. Même quand leur situation est extrêmement précaire et qu'ils dorment dans la rue, ils ne s'associent pas aux autres personnes qui dorment dans la rue, mais

¹ eac-unite-e1@ec.europa.eu

² Le projet de recherche CSEYHP, lutter contre le sans-abrisme chez les jeunes, <http://www.movisie.nl/118836/eng/>, (consulté le 10 octobre 2010) est financé au titre du 7^e Programme cadre de la Commission européenne.



[E]n réaction à l'ensemble des problèmes protéiformes auxquels les jeunes sont confrontés, [la Stratégie pour les jeunes de l'UE] défend l'idée d'une approche multi-sectorielle de la politique des jeunes.

recherchent des endroits « cachés » pour vivre – des squats, des bâtiments abandonnés, des lieux où ils risquent d'être exploités sexuellement et économiquement. Les premiers résultats de l'étude montrent également que les jeunes sans domicile ont besoin de mesures de réinsertion adaptées à leurs besoins individuels et aux spécificités de leur groupe (migration, ethnicité, genre).

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉPONSE TAILLÉE SUR MESURE

Quand on leur demande ce qui les aurait empêchés d'être victime de sans-abrisme, les jeunes interrogés dans le cadre de l'étude précisent que ce qui aurait pu faire la différence, c'est que des services aient été disponibles quand ils étaient plus jeunes. Ils auraient souhaité être davantage soutenus à titre individuel, mais ils mentionnent dans certains cas aussi la nécessité que leur famille ait été accompagnée. Ce qui leur a fait défaut, c'est quelqu'un à qui parler, un conseiller en orientation professionnelle qui les soutienne, un endroit où aller en cas d'urgence et une médiation familiale. Les jeunes qui ne sont pas nés dans le pays auraient souhaité être accompagnés en matière linguistique, juridique et dans leur formation.

L'étude souligne qu'aider les jeunes à sortir du sans-abrisme requiert d'autres mesures que celles qu'on adopte pour d'autres tranches d'âge. Il est nécessaire d'adopter des mesures coordonnées impliquant des domaines politiques différents comme l'inclusion sociale, la santé, l'éducation et l'emploi. Seuls des programmes d'accompagnement taillés sur mesure et intersectoriels peuvent aider ces jeunes à s'atteler à ces transitions spécifiques de la période de la jeunesse.

UNE APPROCHE INTERSECTORIELLE DE L'INCLUSION SOCIALE

La Stratégie pour les jeunes de l'UE fait écho à l'exception indiquée dans cette recherche : en réaction à l'ensemble des problèmes protéiformes auxquels les jeunes sont confrontés, on y défend l'idée d'une approche multi-sectorielle de la politique des jeunes. Afin de s'atteler à la question des abandons scolaires précoces, il est nécessaire d'adopter des stratégies nationales coordonnées qui impliquent une coopération étroite entre les ministères de l'éducation, de

l'emploi, de la santé et de l'inclusion sociale. Il est également essentiel d'impliquer les ministères de la jeunesse, qui sont habituellement responsables de la promotion de la participation des jeunes dans la société, du volontariat des jeunes ainsi que des possibilités d'apprentissages non-formels.

RESPONSABILITÉ NATIONALE ET COORDINATION DE L'UE

En vertu du principe de subsidiarité, la politique et les stratégies sociales qui concernent l'inclusion sociale des jeunes sont avant tout de la responsabilité des états. Mais il existe des mécanismes au niveau de l'UE – ce que l'on nomme la Méthode ouverte de coordination (MOC) – qui garantissent une coopération étroite entre les États membres et la Commission européenne.

La Stratégie pour la jeunesse de l'UE a été accordée pour la période 2010-2018. À l'issue des trois premières années, les États membres feront rapport à la Commission européenne sur ce qu'ils ont fait pour parvenir aux objectifs de la stratégie. Le cas échéant, les priorités de la stratégie seront alors revues.

UNE APPROCHE FACTUELLE

Les politiques et les stratégies – à tous les niveaux de gouvernement – doivent être basées sur les besoins réels des populations qu'elles veulent aider. Il est dès lors essentiel d'avoir une connaissance – et une approche factuelle de la politique de la jeunesse. La Commission européenne joue un rôle important en fournissant des exemples de bonnes pratiques dans les États membres de l'UE par des activités d'apprentissage par les pairs, des réunions d'expert et des conférences, ainsi qu'en menant des études et en diffusant des publications et des rapports. Après avoir sorti le premier Rapport sur la jeunesse de l'UE en 2009, qui comprenait beaucoup de données, de statistiques et d'informations sur les jeunes au sein de l'UE³, la planification du prochain rapport en 2012 a déjà commencé. Le rapport, qui comprendra une grande quantité de données parmi les plus récentes, des résultats et des analyses de recherches sur les jeunes, outre des exemples de bonnes pratiques dans les États membres, sera une publication qui fera date dans le domaine de la jeunesse.

3 Accessible à l'adresse <http://ec.europa.eu/youth>, consulté le 10 octobre 2010.



A Paris, de plus en plus de familles sans domicile

Par Emmanuelle Guyavarch¹ et Erwan Le Méner², France

Les temps semblent à la réduction des budgets d'hébergement dans l'urgence sociale alors que celle-ci n'a jamais accueilli, en Ile-de-France, autant de demandes de personnes sans domicile, notamment de familles. De nombreux travaux permettent aujourd'hui de connaître les sans-abri aidés à titre individuel. On ne sait pourtant presque rien des familles sans-domicile, définies par la présence d'au moins un enfant mineur accompagnant un parent, et assistées comme telles. L'Observatoire du Samusocial de Paris entame une série d'enquêtes sur les trajectoires, les modes de vie et la prise en charge de ces familles³.

Grâce aux données recueillies quotidiennement par les écoutes sociaux du 115 de Paris⁴, il est possible d'approcher une partie de cette population. Ces familles ne ressemblent pas aux personnes sans-domicile « isolées » qui ont été la cible de l'extrême majorité des recherches...et de l'action publique. Leur composition et leur origine géographique les rapprochent plutôt des familles pauvres vivant sur le territoire national, majoritairement composées de familles monoparentales avec une mère chef de famille, ou encore de familles nombreuses, migrantes (CERC, 2004). Toutefois, ces familles sans-domicile semblent composer une pauvreté originale, associant monoparentalité féminine et immigration. Leur poids de plus en plus important, associé à des situations sociales et sanitaires inquiétantes, interroge directement leur mode de prise en charge.

1. DES FAMILLES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES, HÉBERGÉES DE PLUS EN PLUS LONGTEMPS

Si quelques études récentes ont été menées, en France, sur les enfants ou les familles sans domicile, elles sont encore rares et souvent ciblées sur un type d'hébergement⁵.

Une des sources de données disponible est issue des appels au 115 de Paris, au cours desquels les écoutes sociaux enregistrent une série d'informations (déclaratives) relatives à la demande et aux caractéristiques de l'usager. Les renseignements étant nominatifs (et anonymisés lors du traitement statistique), le parcours des individus, répartis entre isolés et familles, peut ainsi être reconstruit depuis le 1^{er} appel jusqu'à aujourd'hui.

Il est ainsi possible de brosser un premier portrait des familles passées dans l'urgence sociale. Soulignons que toutes les familles sans domicile ne font pas forcément appel au 115. Mais le 115 est, d'une part, un point d'entrée dans le circuit d'hébergement avant une orientation vers un autre organisme. C'est, d'autre part, un passage parfois obligé, une voie de « dépannage » d'autres plateformes d'aide, limitées dans leur capacité d'accueil. Ces données constituent donc une bonne exploration des profils de familles sans domicile.

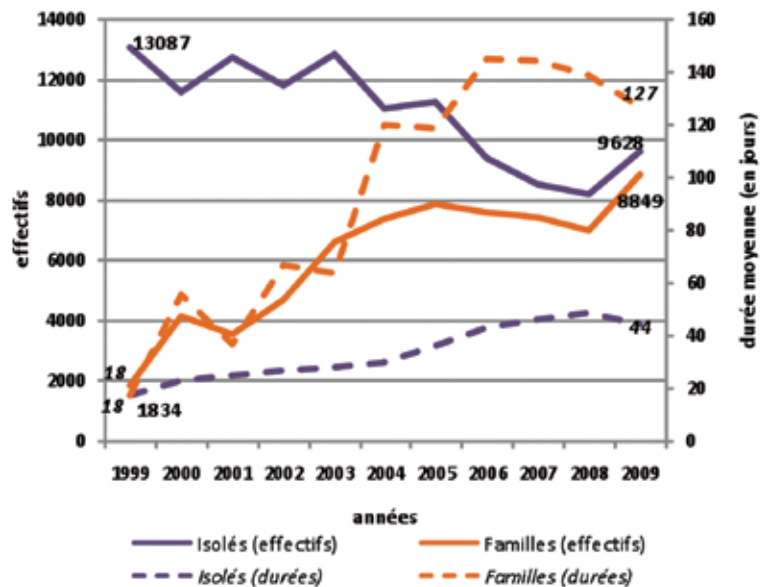
Le nombre de personnes en famille hébergées par le 115 de Paris a ainsi augmenté de près de 400% entre 1999 et 2009 (figure 1). Parallèlement, la durée annuelle moyenne de séjour est passée de 18 à 130 jours.

En 1999, les personnes en famille représentaient 12% des usagers du 115, et se voyaient attribuer 12% des nuitées⁶. En 2009, les familles représentent 48% des usagers et se voient attribuer 73% des nuitées.

Voir Figure 1

Par conséquent, les familles pèsent de plus en plus lourd dans l'urgence sociale. Comment les caractériser ?

Figure 1. Evolution des prises en charge et des durées d'hébergement 1999-2009

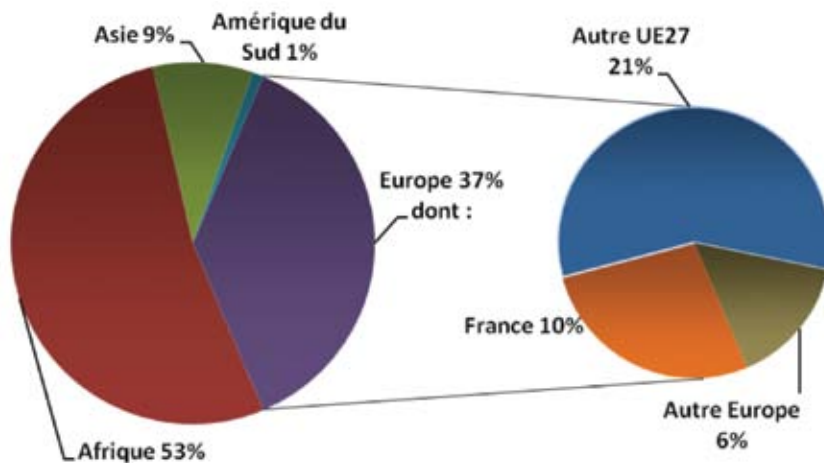


Source de données : 115 de Paris

1 Socio-démographe, responsable du pôle observation sociale à l'Observatoire du Samusocial de Paris e.guyavarch@samusocial-75.fr
2 Sociologue, responsable du pôle sciences sociales à l'Observatoire du Samusocial de Paris, Institut des Sciences sociales du Politique – ENS Cachan e.lemener@samusocial-75.fr
3 Pour plus d'informations sur cette enquête et les travaux de l'observatoire : <http://observatoire.samusocial-75.fr/>
4 Le 115 est un numéro d'urgence national gratuit pour les personnes sans domicile. A Paris, il est géré par le Samu social de Paris, créé en 1993.
5 Voir par exemple l'étude en CHRS publiée par N.Thierry (2008) ou celle réalisée pour la FNARS par A.Trugéon (2006)
6 La nuitée est l'unité d'observation de l'hébergement. Une nuitée correspond à une nuit d'hébergement pour une personne, en centre d'hébergement d'urgence ou en hôtel.



Figure 2. Nationalité déclarée des personnes en famille hébergées par le 115 de Paris en 2009



Source de données : 115 de Paris

2. UNE MAJORITÉ DE FAMILLES IMMIGRÉES, MONOPARENTALES, AVEC DES ENFANTS EN BAS ÂGE

Les personnes de nationalité française représentent moins de 10% des personnes hébergées en famille. Parmi elles, la majorité est originaire d'Afrique (figure 2), et plus spécifiquement d'Afrique de l'Ouest.

Voir Figure 2

Toutes origines géographiques confondues, ces familles sont essentiellement féminines. Elles sont composées, à 54%, de femmes seules avec enfants, tandis que les pères seuls représentent moins de 3% de ces familles. Les familles monoparentales représentent ainsi, en 2009, 57% des familles prises en charge. En population générale, selon l'Insee, les familles monoparentales représentent une famille sur 4 à Paris (Portas et al., 2008).

Comme en population générale, le nombre d'enfants par famille ne varie pas selon le sexe du chef de famille mais varie selon le nombre d'adultes en charge de cette famille. Ainsi les familles sans domicile monoparentales comptent en moyenne 1,3 mineur, contre 1,8 pour les couples. La structure familiale étant directement corrélée à l'origine géographique, les familles africaines, essentiellement monoparentales (plus de 70%), comptent en moyenne moins de mineurs (1,4) que les familles européennes (1,7 mineurs) qui sont plus majoritairement en couple (67%). L'âge des enfants varie également selon l'origine géographique.

Agés en moyenne de 3 ans pour les familles d'origine africaine, ils sont âgés de près de 6 ans pour les autres familles.

3. DES DIFFICULTÉS SOCIALES ET DES PROBLÈMES DE SANTÉ IMPORTANTS

Les parcours d'exclusion de ces familles mettent en lumière une rupture par rapport au logement : 57% des personnes en famille ont du faire appel au 115 de Paris après avoir été expulsées de leur lieu d'habitation (chez une tierce personne dans la plupart des cas)⁷.

Par ailleurs ces familles sont particulièrement démunies. La moitié d'entre elles ne bénéficient d'aucun suivi social et près de 60% ne disposent d'aucune ressource financière (seules 16% bénéficient d'allocations sociales). De plus, seules 45% bénéficient de l'AME (Aide Médicale d'Etat) et 21% de la CMU (Couverture Maladie Universelle). Ces difficultés administratives et sociales s'ajoutent à des problèmes de santé.

L'enquête *Samenta*, portant sur la santé mentale et les addictions des personnes sans logement personnel d'Ile-de-France (Laporte et al., 2010) montre en outre que 29% des adultes en famille souffrent d'au moins un trouble psychiatrique sévère, essentiellement de troubles anxieux (20,4%)⁸ ou de troubles sévères de l'humeur (8,3%). Près d'un quart souffre de troubles non sévères de l'humeur (23,3%)⁹. Ces prévalences sont beaucoup plus élevées qu'en population générale, jusqu'à cinq fois plus pour les troubles non sévères de l'humeur. Les femmes sont plus exposées que les hommes, comme en population générale. Les troubles anxieux concernent par exemple 22,2% des femmes, contre 8,6% des hommes, les troubles non sévères de l'humeur, 24,2% des femmes contre 17,2% des hommes.

La plus grande partie des troubles repérés semblent liés à la situation sociale de ces personnes. Les troubles de l'adaptation ou les troubles non sévères de l'humeur, peuvent être ainsi rapportés aux conditions de vie difficiles que ces personnes traversent, notamment pour les familles migrantes. De même, les états de stress post-traumatique peuvent être compris comme des réactions à des violences subies dans les zones de conflit dont sont issues de nombreuses familles.

Les familles sans-domicile présentent donc des problèmes sanitaires et sociaux importants. De quelle prise en charge bénéficient-elles ?

7 Source de données : 115 de Paris

8 Anxiété généralisée, trouble de l'adaptation ou état de stress post-traumatique.

9 Essentiellement des syndromes dépressifs légers ou moyens.



4. LA PRISE EN CHARGE DES FAMILLES SANS DOMICILE

La prise en charge varie selon la situation administrative. Une famille demandeuse d'asile sera hébergée par la CAFDA (Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile). Les familles déboutées du droit d'asile seront hébergées par l'OMF (Ordre de Malte France), tandis que l'APTM (Association pour l'accueil social et administratif des migrants et de leurs familles) hébergera les familles en voie de régularisation. Les familles, une fois régularisées, ne dépendent plus, en principe, de l'urgence mais du droit commun (département, collectivités territoriales ou OFFI¹⁰ – Office Français de l'Immigration et de l'Intégration – dans le cadre du regroupement « Vie privée vie familiale »). Les familles en situation irrégulière ayant épuisé tous leurs recours, seront quant à elles hébergées par le 115 de Paris. Les familles, selon l'évolution de leur situation administrative, peuvent ainsi passer d'un dispositif à l'autre.

Certaines des plateformes d'aide prenant en charge les familles sans domicile ont des plafonds, concernant le nombre de personnes hébergées ou le budget alloué au suivi de celles-ci. Lorsque ces limites sont atteintes, chaque famille surnuméraire doit contacter le 115, et le 115 la « dépanner ». Ainsi, la moitié des familles aujourd'hui hébergées, via le 115 de Paris, dépendent des autres dispositifs d'aide¹¹. Bien que des « protocoles de passation » existent entre ces différents dispositifs, leur mise en œuvre semble souffrir de certaines lenteurs, tenant notamment à la saturation des dispositifs d'hébergement prévus (CADA, CHRS).

Toutefois, plus en amont, cette attente est en partie liée à la localisation de l'hébergement. Par exemple, pour pouvoir « transférer » une famille de l'urgence vers le droit commun, le 115 de Paris doit héberger cette famille à Paris. Or, 98% des familles vivent en hôtel, dont la majorité (85%) est située en banlieue parisienne, faute de places dans la capitale¹².

Ces hébergements en banlieue, pour des familles relevant des services sociaux de Paris, entraînent des difficultés dans les démarches d'insertion, y compris pour des familles régularisées¹³ : l'obtention de papiers, la recherche d'un emploi, la constitution de dossiers sociaux ou le suivi scolaire des enfants, certaines communes refusant l'inscription d'élèves ne relevant par de leurs services, deviennent autant d'épreuves. Le système d'hébergement offert aux familles peut ainsi produire des effets non-désirés.

En définitive, l'hébergement, d'urgence en premier lieu, devient la destination d'un nombre croissant de familles. Mais alors, les questions d'asile, ainsi que l'a bien observé G. Frigoli (2004 ; 2009) mais aussi de violence conjugale ou d'enfance en danger, qui conduisent ces familles à recourir à l'assistance, semblent s'effacer. Comme si l'assistance aux sans-domicile devenait un vaste circuit de recyclage de problèmes publics, retraités en un problème social hétéronome, celui de l'urgence sociale. Comment s'est mis en place ce système ? Comment fonctionne-t-il ? Comment répond-il aux besoins des familles ? Comment, enfin, celles-ci parviennent-elles, ou non, à faire face aux problèmes qui les ont amenées à entrer dans une carrière assistancielle ? Voici quelques unes des questions auxquelles l'Observatoire du Samusocial de Paris tâchera de répondre dans ses prochaines enquêtes.

BIBLIOGRAPHIE

CERC. 2004. *Les enfants pauvres en France*. Paris: Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale.

Frigoli, Gilles, et Jessica Jannot. 2004. "Travail social et demande d'asile : les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes." *Revue Française des Affaires Sociales* 223-242.

Frigoli, Gilles. 2009. "De la circulaire au guichet. Une enquête sur la fabrique des populations vulnérables par les politiques publiques." *Déviante et société* 33:125-148.

Laporte, Anne et al. 2010. *La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Ile-de-France. Premiers résultats*. Paris: Observatoire du Samusocial de Paris / INSERM.

Portas, Carlos, Moreau Emilie et Sandra Roger, 2008 – "A Paris, la diversité des familles monoparentales reflète celle de la population" *Insee Ile-de-France à la page* n° 299.

Thiery, Nathalie. 2008. "L'hébergement de femmes accompagnées d'enfants en CHRS : quelle incidence sur l'identité parentale ?" *Sociétés et jeunesse en difficulté*.

Trugeon, Alain, Fontaine Danièle et Olivier Zielinski, 2006 – "Les mineurs et leur famille hébergés dans les établissements adhérents à la FNARS", Rapport pour la Fnars.

10 Ex Anaem (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations)

11 Source de données : 115 de Paris

12 Source de données : Pôle d'Hébergement et de Réservation Hôtelière (PHRH) du Samusocial de Paris, septembre 2010.

13 Une enquête réalisée auprès de chaque 115 d'Ile-de-France en mai 2010 a même montré que plus de la moitié des personnes logées en hôtel sont régularisées (étude « flash » commanditée par la DRIHL auprès des 115 d'Ile de France).



Un lit, un bain et un sandwich au Nutella ne suffisent pas: caractéristiques, santé, bien-être et soins des enfants qui grandissent avec (un de) leur(s) parent(s) dans des refuges pour sans-abri ou pour femmes victimes de violence conjugale

Par **Brilleslijper-Kater, S.N.**¹, *Psychologue pour enfants, expert en maltraitance infantile, Equipe sur la maltraitance infantile, Centre Médical Universitaire, Amsterdam*, **Beijersbergen, M.**, **Asmoredjo, J.**, **Jansen, C.**, et **Wolf, J.**, *SSP Saint Radboud, Nimègue, Pays-Bas*

On observe une prise de conscience accrue de la part des politiques et du secteur de l'assistance (des refuges) que les enfants qui résident dans des refuges doivent être considérés comme un groupe particulier avec des besoins particuliers qui leur sont propres.

Aux Pays-Bas, près de mille enfants par an résident soit dans des refuges pour sans-abri soit dans des foyers pour femmes victimes de violence conjugale. Dans presque tous les cas, ces enfants ont déjà vécu nombre de situations problématiques avant de vivre dans un refuge.

Dans notre étude², menée par la Section de santé publique de l'Université de Radboud de Nimègue, Département de soins primaires et communautaires et commandée par le ministère néerlandais de la santé, du bien-être et des sports, nous avons observé les conditions de vie de ce groupe de personnes vulnérables. Quels types de soins leur prodigue-t-on et comment peut-on améliorer la situation?

ON EN SAIT PEU SUR LES ENFANTS DANS LES REFUGES

Aux Pays-Bas ainsi que dans d'autres pays, on en sait très peu sur la situation des enfants qui vivent dans les refuges. Dans une précédente étude néerlandaise³ sur les femmes vivant dans des refuges pour femmes victimes de violence conjugale, les deux remarques suivantes ont été formulées concernant leurs enfants: « leur situation est, à tout le moins, peu enviable » et « On ne peut envisager d'améliorer le professionnalisme des refuges pour femmes que si l'on s'intéresse expressément à la situation des petits. »

On observe une prise de conscience accrue de la part des politiques et du secteur de l'assistance (des refuges) que les enfants qui résident dans des refuges doivent être considérés comme un groupe particulier avec des besoins particuliers qui leur sont propres. Afin d'apporter des soins adéquats à ces enfants, il est nécessaire de rassembler davantage d'informations sur ce qui les caractérise. Notre étude est la première à tenter de comprendre ces enfants plus en profondeur, leur santé et leur bien-être. L'étude apporte en outre des informations sur le type de prise en charge dont ces enfants bénéficient au cours de leur séjour dans les refuges. Dans cet article, nous présentons les résultats les plus saillants de l'étude.

L'EXPÉRIENCE D'INNOMBRABLES SITUATIONS STRESSANTES

Les enfants qui vivent dans des refuges connaissent en moyenne sept expériences de situations potentiellement stressantes et traumatisantes. Selon Lamers-Winkelmann (2003), une moyenne de huit situations problématiques est un chiffre très élevé pour des enfants de neuf ans. Sont par exemple considérées comme expériences stressantes: une séparation (temporaire) des parents, le fait d'assister à des agressions verbales (des cris) entre les parents, d'être témoin de mauvais traitements graves sur la mère et de changer plus d'une fois d'école au cours de l'année scolaire. Le nombre de situations stressantes vécues est préoccupant parce que l'accumulation de ce type d'expériences peut causer des problèmes graves dans le développement de l'enfant⁴.

Les enfants de notre étude ne peuvent s'empêcher de penser :

Aux cris. (fille, 12 ans, refuge pour femmes).

À ce qui s'est passé entre ma maman et mon papa. (garçon, 12 ans, refuge pour femmes)

À ce qui est arrivé dans le passé. (fille, 15 ans, refuge pour sans-abri)

Une employée d'un refuge pour femmes précise:

Un garçon [6 ans] a souvent été témoin de mauvais traitements sur sa mère par son époux. Il parle régulièrement de sa peur, cela le touche énormément.

11% des femmes de notre étude ont indiqué être certaines que leur(s) enfant(s) avai(en)t subi de mauvais traitements et 4% avaient de sérieuses raisons de penser que c'était le cas. Ce pourcentage est nettement plus élevé que la moyenne annuelle aux Pays-Bas qui est de 3% pour tous les enfants⁵. Étant donné que le pourcentage moyen pour le pays inclut davantage de catégories de mauvais traitements sur des enfants que dans notre étude, nous avons toutes les raisons de croire que la différence de pourcentage d'enfants maltraités par rapport à la moyenne nationale est en réalité encore plus élevée.

1 S.N.Brilleslijper-Kater@amc.uva.nl

2 Brilleslijper-Kater et al, 2009.

3 Wolf et al., 2006, p. 175-176

4 Felitti et al., 2001; Finkelhor, Ormond & Turner, 2007

5 IJzendoorn, van et al., 2007



Le nombre substantiel d'enfants dans des refuges qui sont victimes de maltraitance est lié au grand nombre de facteurs de risque (10,9) de mauvais traitement que nous avons identifiés pour ces enfants. Ces facteurs de risque, déterminés en utilisant le cadre CARE-NL⁶, se situent à tous les niveaux: parent, enfant, parent-enfant et unité familiale. Par exemple: troubles psychiatriques graves d'un parent, manque de confiance en soi de l'enfant, problèmes de connaissance en matière d'éducation et dettes.

DAVANTAGE DE PROBLÈMES PSYCHOSOCIAUX ET PSYCHIATRIQUES QUE DANS LA POPULATION NÉERLANDAISE MOYENNE

Étant donné que ces enfants ont vécu un grand nombre de situations stressantes, il n'est pas étonnant qu'ils soient davantage confrontés à des problèmes psychosociaux et psychiatriques que la moyenne de la population néerlandaise. Selon les employés du refuge, 57% des enfants de notre étude ont des problèmes psychosociaux comme des problèmes de comportement, des problèmes avec les enfants de leur âge ainsi que des problèmes émotionnels. Dijkstra (2001, 2008) et Lamers-Winkelmann (2004) ont conclu que les enfants issus de familles violentes courent davantage de risque d'avoir des problèmes émotionnels et de comportement.

Selon les mères, des symptômes de stress post-traumatique et d'angoisse sont présents chez respectivement 31% et 28% des enfants. Les mères indiquent en outre des symptômes de dépression dans 18% des cas et de dissociation chez 15% des enfants. Ces résultats concordent avec ceux de Fortin, Trabelsi & Dupuis (2002), qui font état du fait que les enfants ayant vécu des situations de violence familiale ont davantage de problèmes d'internalisation (comme la dépression et l'angoisse) que les enfants n'ayant pas connu de telles expériences.

RELATIONS DE MAUVAISE QUALITÉ

La majorité des enfants qualifient (très) positivement la relation avec leur mère. Les employés donnent à la relation mère-enfant une note de 5,2 sur une échelle à sept points (où 1 = très mauvaise et 7 = excellente). À l'inverse, les employés notent la qualité de la relation avec le parent qui ne se trouve pas dans le refuge de façon « moyenne » (3,2 sur une échelle à sept points). Ils remarquent également que les enfants ont des problèmes de loyauté vis-à-vis de leurs deux parents. Les enfants disent que bien souvent, ils ne se sentent pas suffisamment à l'aise pour aller chez le parent qui n'est pas dans le refuge ou pour faire quelque chose avec ce parent quand ils le souhaitent.

La qualité de la relation des enfants avec leur famille qui n'est pas dans le refuge est qualifiée de « ni bonne, ni mauvaise non plus » (les employés donnent à cette relation une note de 4,2 sur une échelle à sept points).

Il est important de faire attention à cette relation parce que c'est précisément quand les enfants passent

par des moments difficiles qu'il est le plus nécessaire qu'ils soient soutenus par l'unité familiale au sens plus large⁷. Cela peut suffire d'avoir un environnement sur lequel s'appuyer pour lutter contre une dépression grave⁸.

Enfin, pour 44% des enfants, la qualité des relations amicales est médiocre. Un quart des enfants ont des problèmes avec les autres enfants de leur âge.

Je ne peux pas aller à [nom de la rue] pour jouer avec mes vrais amis. C'est ce que je voudrais vraiment (fille 12 ans, refuge pour femmes)

LA NÉCESSITÉ VITALE DE LA PRISE EN CHARGE

Étant donné la situation précaire de ces enfants, il est absolument nécessaire qu'on leur apporte des soins adaptés. Toutefois, dans la majorité des cas, les enfants n'ont pas de conversation individuelle au cours de leur séjour ou juste après leur arrivée au refuge (6-12 ans: 67%; 13-18 ans: 61%), ni de prise en charge individuelle (66%). seuls 20% des enfants bénéficient d'un plan individuel de prise en charge.

Nous n'avons pas de conversation individuelle avec les enfants, mais quand c'est nécessaire, nous les prenons à part pour parler. Nous essayons d'encourager les mères à chercher de l'aide pour leurs enfants, pour qu'ils puissent parler de leurs problèmes ailleurs. Il n'y a pas de procédure d'admission individuelle des enfants. Ce serait très bien pour les enfants plus âgés (un(e) employé(e) d'un refuge pour femmes)

LES ENFANTS ONT DES BESOINS PARTICULIERS

Cette étude montre que les enfants dans les refuges doivent être considérés comme des enfants qui ont des besoins particuliers et pas uniquement comme des enfants qui accompagnent leurs parents. Afin d'améliorer cette situation, il convient tout d'abord de formuler un plan sur la manière d'aider et de prendre soin de ces enfants dans les refuges. Ensuite, la prise en charge pourrait être structurée par l'élaboration d'un processus de prise en charge à toutes les étapes de leur séjour comme par exemple à leur admission, pendant leur séjour et après la prise en charge. On pourrait en outre utiliser des instruments de dépistage afin de mieux comprendre les problèmes des enfants et les possibilités qui s'offrent à eux. Il est également très important de réaliser une évaluation systématique des risques de mauvais traitement des enfants.

Selon cette étude, il convient de mettre à disposition une aide spécialisée en matière de traumatisme et de traitement des problèmes psychiques. Une intervention précoce doit pouvoir garantir la prévention ou la fin de la violence. Pour mettre en œuvre ces plans, il convient de faire le lien entre le refuge et une aide spécialisée.

6 Child Abuse Risk Evaluation, Ruiter, de, C. & Jong, de, E.M., (2005).

7 Hermanns, Öry & Schrijver, 2005

8 Kendler, Myers, & Prescott, 2005



Pour répondre aux besoins spécifiques des enfants dans les refuges, il est nécessaire de procéder à un changement à tous les niveaux – politique, organisationnel et de la mise en oeuvre.

Quand cela peut se faire de façon sûre, les employés peuvent constituer des contacts importants pour les enfants. Il est également important de faire attention aux modes de comportements dysfonctionnels dans la relation parent-enfant ainsi qu'à la loyauté des enfants vis-à-vis de leurs deux parents.

Pour répondre aux besoins spécifiques des enfants dans les refuges, il est nécessaire de procéder à un changement à tous les niveaux – politique, organisationnel et de la mise en oeuvre.

Information sur 187 enfants

Cette étude a été réalisée dans dix-sept refuges de tous les Pays-Bas : dans des refuges pour sans-abri comme dans des refuges pour femmes victimes de violence conjugale. Les informations provenaient de 187 enfants de 1 à 18 ans qui se trouvaient dans un refuge entre octobre 2008 et mars 2009. La plupart de ces enfants se trouvaient dans des refuges pour femmes (83%). Les 113 filles et 74 garçons avaient en moyenne 7,7 ans. Comme la plupart des enfants étaient dans le refuge avec leur mère, nous faisons références aux mères dans l'article.

Les informations sont issues des enfants eux-mêmes, de leur mère et des employés du refuge. Parmi les thèmes traités, on trouve: les relations avec d'autres personnes importantes pour l'enfant ; les problèmes de santé mentale et la vie quotidienne dans le refuge. En ce qui concerne les enfants plus âgés (6 à 12 ans), des enquêteurs formés ont posé des questions standardisées. Les adolescents (13 à 18 ans) ont complété eux-mêmes le questionnaire. Les mères et les employés ont répondu aux questions à propos de tous les enfants. Un enquêteur était présent pour répondre aux questions et, si nécessaire, un interprète intervenait. Après l'interview, les enfants recevaient un cadeau ou étaient rémunérés, les mères recevaient 15 euros par questionnaire complété.

RÉFÉRENCES

Brilleslijper-Kater, S.N., Beijersbergen, M., Asmoredjo, J., Jansen, C., & Wolf, J. (2009). *Meer dan bed, bad, broodje pindakaas: Profiel, gezondheid, welzijn en begeleiding van kinderen in de vrouwenopvang en de maatschappelijke opvang. [Not just a bed, bath and peanut butter sandwich: Characteristics, health, well-being and care for children growing up with their parent(s) in shelters for homeless people or female victims of domestic violence]*. Amsterdam: SWP.

Dijkstra, S. (2001). *Kinderen (v/m) als getuige van geweld. Een beleidsverkenning naar korte- en lange*

termijn effecten. [Children as witnesses of violence]. Den Haag: Ministry of Justice.

Dijkstra, S. (2008). *Bring in the family: Huishelijk geweld, vrouwenopvang en (aankomende) professionals nader beschouwd. [domestic violence, women shelters and professionals (to be) analyzed]*. Lectorale rede. Avans Hogeschool/Valkenhorst.

Felitti, V.J., et al. (2001). Relationship of childhood abuse and household dysfunction to many of the leading causes of death in adults. In K. Frany, R. Geffner, & R. Falconer (red.), *The cost of child maltreatment: who pays?* (pp. 53-69). San Diego: Family Violence & Sexual Assault Institute.

Finkelhor, D., Ormrod, R., & Turner, H. (2007). Polyvictimization: A neglected component in child victimization trauma. *Child Abuse and Neglect*, 31, 7-26.

Fortin, A., Trabelsi, M. & Dupuis, F. (2002). *Les enfants témoins de violence conjugale: analyse des facteurs de protection*. Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales.

Hermanns, J., Orky, F., & Schrijver, G. (2005). *Helpen bij opgroei en opvoeden: eerder, sneller, beter. Een advies over vroegtijdige signalering en interventies bij opvoed- en opgroei problemen. [Helping with raising en educating: sooner, quicker, better]*. Utrecht: Julius Centrum.

Kendler, K. S., Myers, J. & Prescott, C. A. (2005). Sex differences in the relationship between social support and risk for major depression: A longitudinal study of opposite-sex twin pairs. *American Psychiatric Association*, 162, 250-256.

Lamers-Winkelmann, F. (2003). *Een Huilend huis: Effectmeting 'Let op de Kleintjes'. [A crying house; effect measurement on 'watching the little ones]*. Middelburg: Scoop.

Van IJzendoorn, M.H. et al. (2007). *Kindermishandeling in Nederland anno 2005: de nationale prevalentiestudie mishandeling van kinderen en jeugdigen (NPM-2005). [Child abuse in the Netherlands in the year 2005]*. Leiden: Universiteit Leiden.

Ruiter, de, C. & Jong, de, E.M., (2005). *CARE-NL: Richtlijn voor gestructureerde beoordeling van het risico van kindermishandeling. [CARE.NL; guideline for structured judgement on the risk of child abuse]*. Utrecht: Corine de Ruiter.

Wolf, J., et al. (2006). *Maat en Baat van de vrouwenopvang: Onderzoek naar vraag en aanbod. [Extent and gain in women shelters: research on supply and demand]*. Amsterdam: BV Uitgeverij SWP.



Dans la rue: Les jeunes LGBT et le sans-abrisme

Par Petra Davis¹, Directrice des opérations, Albert Kennedy Trust, Royaume-Uni

INTRODUCTION

Au cours de ces dernières années, la sensibilisation s'est accrue autour du problème du sans-abrisme au sein de la population des LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres). Partout en Europe, les jeunes LGBT sont aux prises avec des niveaux divers de discrimination et de rejet. Au Royaume-Uni, le Albert Kennedy Trust travaille en particulier avec les jeunes sans domicile LGBT en leur offrant protection, accompagnement, défense de leurs intérêts et aide dans les nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés. Dans cet article, nous allons brièvement présenter le problème et présenter certains modèles dans le cadre du travail avec ce groupe de jeunes vulnérables.

Le niveau de sans-abrisme chez les LGBT au Royaume-Uni est difficile à mesurer parce les nombreux organismes légaux et services généraux destinés aux personnes sans domicile ne surveille pas l'identité sexuelle et de genre des personnes. Ce problème est encore plus aigu au niveau de l'Europe, où l'on compte tant d'organismes et de pratiques de travail différents, et il est dès lors difficile d'estimer le niveau de besoin à l'échelle européenne.

On trouve toutefois un corpus de recherche de plus en plus important au Royaume-Uni à l'appui de l'idée que le niveau de sans-abrisme chez les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres se trouve à un niveau critique. Dans l'étude sur l'absence de chez soi chez les LGBT *Out On My Own* (NDT : « seul, dehors ») (Cull & Platzer, 2006), les auteurs suggèrent que dans les zones urbaines, pas moins de 25% du sans-abrisme chez les jeunes concerne les personnes LGBT, alors que dans une étude récente, *Count Me In Too* (NDT : « incluez-moi aussi »), réalisée par Spectrum et l'Université de Brighton, on a découvert que 22% de toutes les personnes LGBT interrogées avaient été sans-abri à un moment de leur vie, les jeunes étant particulièrement vulnérables (Browne & Davis, 2007). Il est suggéré dans ces études que le sans-abrisme est un problème étonnamment courant chez les jeunes LGBT et également que les personnes LGBT représenteraient une grande proportion de la population des jeunes sans domicile, en particulier dans les zones urbaines.

Alors pourquoi les jeunes LGBT sont-ils si vulnérables au sans-abrisme? Les jeunes qui s'adressent au Albert Kennedy Trust sont sans-abri pour une série de raisons : la violence domestique, les brimades à l'école, le harcèlement et les délits motivés par la haine dans leur voisinage – mais le thème le plus récurrent qui découle de notre analyse de cas est le traumatisme associé au fait de dire à sa famille qu'on est LGBT, qui peut encore, pour de nombreux jeunes, signifier de perdre l'endroit où ils vivent. Il s'agit d'un problème à grande échelle: au cours des années 2009-2010, le AKT a été contacté plus de 1500 fois à propos de jeunes rejetés par leurs parents. Près d'un tiers des

jeunes qui se sont adressés à nous avaient moins de 18 ans et 7%, moins de 16 ans. Selon l'étude *When I Came Out*, (NDT : « Quand j'ai fait mon coming out ») 2009, menée par Katherine Cowan pour le AKT, les personnes LGBT choisissent de faire leur coming out plus jeunes, mais ne reçoivent pas le soutien dont ils ont besoin de la part de leurs familles.

« Ma mère a découvert mon profil gay dans l'historique du navigateur internet et m'a foutu à la porte – maintenant je suis à la rue. Elle dit qu'elle ne veut pas d'un sale pédé dans sa maison. » – Jake, 17 ans²

« Une nuit, quand je vivais avec mon père, mon premier petit copain est resté dormir. Le lendemain matin, mon père m'a demandé si j'étais gay. J'ai dit que oui et il m'a fichu dehors. Mon petit copain et moi avons passé quelques jours dans la rue. Nous nous sommes retrouvés à passer la nuit dans une poubelle de tri, c'était horrible, il faisait tellement froid. » – Malachi, 18 ans.

Non seulement les jeunes LGBT courent davantage de risques de se retrouver exclus du logement, mais ils courent également un ensemble de risques supplémentaires sans doute spécifiques à ce groupe de personnes vulnérables. Les recherches montrent que les jeunes LGBT ont davantage de probabilité de subir des brimades et réussissent moins bien à l'école (Rivers, 2001), et qu'ils ont entre 3 et 6 fois plus de probabilité de faire une tentative de suicide ou de se suicider (MIND, 2003). Le jeune-type que nous voyons au AKT a également subi des violences psychologiques et physiques à la maison ou à l'école. Nombre de jeunes avec lesquels nous travaillons ont des problèmes importants de santé mentale après des années de brimades, et certains ont envisagé ou même tenté de se suicider avant de rechercher de l'aide.

« Le jour qui a suivi l'annonce en classe par un des professeurs que j'étais gay, les brimades ont empiré. En rentrant à la maison, dans le bus, des gars plus âgés de l'école ont commencé à m'insulter et puis l'un d'entre eux m'a donné un coup de couteau. Quand j'ai couru à la sortie du bus, j'étais tétanisé à l'idée de la réaction de ma mère quand elle allait découvrir que j'avais été attaqué parce que j'étais gay. » - Michael, 16 ans.

« Mon frère m'a dit qu'il savait que j'étais gay et qu'il allait le dire à mes parents. Ce jour-là, j'ai vraiment eu peur pour ma sécurité. J'ai pensé qu'ils allaient essayer de me tuer quand ils allaient l'apprendre. Je suis resté sur le quai du métro et j'ai entendu venir la rame – je voulais que tout ça s'arrête. Et puis, je me suis dit : « Pourquoi est-ce que je devrais faire ça ? ». J'ai fait quelques pas en arrière et je suis monté dans le métro pour rentrer à la maison. Je savais que je devais faire quelque chose. » - Hassan, 19 ans.

Les jeunes qui s'adressent au Albert Kennedy Trust sont sans-abri pour une série de raisons : la violence domestique, les brimades à l'école, le harcèlement et les délits motivés par la haine dans leur voisinage [mais surtout] le traumatisme associé au fait de dire à sa famille qu'on est LGBT.

¹ petra@akt.org.uk

² Toutes les citations proviennent de jeunes qui travaillent avec le AKT et sont présentées de façon anonyme pour des raisons de confidentialité.



Certains problèmes touchent davantage certains jeunes LGBT que d'autres. Selon *Tipping The Iceberg*, une étude de 2007 réalisée par l'œuvre caritative pour les jeunes Barnardos, les jeunes hommes gay et bisexuels sont très vulnérables à l'exploitation sexuelle. Ceci est corroboré par les études de cas de AKT: près d'un tiers des jeunes hommes avec lesquels nous travaillons se sont vu proposer ou ont été forcés d'avoir des relations sexuelles pour avoir un endroit où dormir. Les personnes transgenres sont également particulièrement vulnérables à la violence domestique et aux délits motivés par la haine, en particulier dans les premières étapes de leur transition, quand ils risquent aussi de perdre leur maison.

Près des deux tiers des jeunes que l'on voit au AKT à Londres sont d'origine ethnique noire ou minoritaire. Nous savons déjà que les ménages d'origine ethnique noire ou minoritaire (Bme) courent un risque accru de se retrouver exclus du logement, mais il y a également des problèmes spécifiques à ces jeunes LGBT Bme, comme le fait d'être confrontés au rejet non seulement de leur famille, mais aussi de leur voisinage et de leur communauté quand ils font leur coming out. Cela peut les amener à penser qu'ils sont obligés de choisir entre leur origine culturelle et leur identité sexuelle ou de genre. Le coût de ce choix peut être très lourd pour le bien-être et les opportunités des jeunes.

Certains jeunes LGBT Bme encourent un risque encore plus grave. Nous avons élaboré un projet en réaction au nombre croissant de jeunes LGBT de groupes confessionnels, surtout des chrétiens et des musulmans africains qui sont menacés de meurtre « d'honneur » par leur famille qui ne peut les accepter. Les jeunes dans cette situation subissent une pression extraordinaire, parfois des exorcismes forcés, des agressions, des viols ou même de la torture parce qu'ils résistent à la volonté de leur famille de les forcer à se marier. AKT travaille avec des jeunes dans cette situation à l'obtention d'Ordonnance de protection pour mariage forcé et pour leur trouver un environnement sûr et qui les soutienne.

« Quand j'étais jeune, j'étais sous une surveillance permanente la plupart du temps. Au début de mon adolescence, je me suis rendue compte que j'étais attirée par les filles. Mon premier amour était une fille du lycée. Mais mes parents se sont vite méfiés. Ils ont commencé à me poser des questions sur ma sexualité et m'ont demandé si j'avais toujours la foi. J'ai subi des violences physiques et une fois, ils m'ont forcé à m'agenouiller sur du gravier pendant des heures. La douleur dans les genoux était atroce. » – Amina, 19 ans.

Malgré la vulnérabilité importante des jeunes LGBT, l'expérience du AKT est qu'il est possible, grâce à une intervention globale, de les soutenir pour qu'ils deviennent indépendants et renforcent leurs capacités. Nos jeunes continuent de nous inspirer par leur courage et leur résilience. Nous gérons un programme de logement accompagné, principalement pour les 16-19 ans, où l'on propose aux LGBT des aides familiaux et une maison sûre et où on les soutient. Nous avons une bonne base de tuteurs qui travaillent avec les jeunes pour les aider à devenir indépendants et à reconstruire leurs relations familiales et notre équipe les conseille et défend leurs intérêts. En effet, nombre de ces jeunes subissent l'homophobie de la part du personnel ou des utilisateurs des établissements généraux de soutien au logement. Notre programme de bénévolat et de compétences de vie est l'occasion pour les jeunes de reprendre le contrôle de leur vie avec notre soutien dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la formation – et de travailler à l'avenir qu'ils souhaitent.

« Dans les logements accompagnés du AKT, j'ai vécu avec une aide familiale lesbienne. J'avais ma propre chambre, et elle était là pour me soutenir, m'aider et me conseiller. On vous aide à devenir indépendant dans la vie et j'ai vécu là pendant 19 mois. Je n'ai pas eu de problème, là-bas, parce que je vivais avec une lesbienne. C'était la première fois et le premier endroit où je me sentais à l'aise d'être lesbienne et où je ne devais pas cacher qui j'étais. Le sentiment de liberté et d'acceptation était extraordinaire. » – Alex, 22 ans.

« Comme AKT est conçu pour les jeunes LGBT, j'y suis allé et cela m'a aidé à mieux comprendre ce que c'était qu'être gay. On m'a aussi attribué un tuteur. Les sessions de tutorat m'ont permis d'avoir quelqu'un du même niveau que moi à qui parler. Cela m'a beaucoup aidé à surmonter la manière dont je me sentais avant en tant que gay. AKT m'a aidé à m'accepter et à devenir plus ouvert d'esprit. » – Dave, 19 ans.

« AKT est parvenu à me loger. Je ne voulais pas habiter dans le même quartier de Londres que ma famille. Ils m'ont aidé à déménager dans la zone de mon choix et après être resté dans un hébergement temporaire pendant un temps, j'ai maintenant mon propre appartement une chambre. AKT m'a apporté énormément de soutien émotionnel tout au long de mon parcours ; c'est bizarre parce que même si ma famille aurait pu me tuer, j'ai le sentiment qu'une partie de moi est morte en les perdant.

Maintenant, je continue ma vie et je pense à m'engager dans la police. Entre le quai de métro où j'étais et l'endroit où je me trouve maintenant, ma vie a complètement changé. Sans ce soutien, je ne sais pas où je serais. » – Hassan, 19 ans.



Albert Kennedy Trust – qui sommes-nous?

Depuis 1989, AKT soutient les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) jusqu'à 25 ans qui sont sans domicile ou vivent dans un environnement hostile.



Voici ce que nous proposons aux jeunes:

- Des maisons sûres où on les soutient avec des aides familiaux LGBT
- Davantage de soutien informel via le tutorat et les liens d'amitié
- Défense des intérêts, information et soutien par téléphone, en face à face ou par email
- Compétences pour une vie indépendante pour les jeunes par le biais de notre programme de formation accréditée
- Aide thérapeutique là où c'est le plus nécessaire, via notre projet de soutien clinique
- Aide en cas de crise par le biais de notre Projet de soutien d'urgence
- Aide pour trouver une maison plus permanente par le biais de notre Rainbow Starter Pack (Guide Arc en Ciel de la recherche de logement)

Nous proposons également des formations et des audits aux organisations de logements et d'aide aux sans-abri pour s'assurer qu'ils traitent les personnes LGBT avec respect et équité dans le cadre de notre programme de qualité 'Making a Difference' (NDT : « Faire la différence »). Pour soutenir notre travail, n'hésitez pas à nous rendre visite en ligne à l'adresse : www.akt.org.uk ou appelez le +44 (0)20 7831 6562.

Dix étapes pour offrir un environnement sûr, de soutien aux jeunes LGBT sans domicile.

1. Signalez votre disponibilité à travailler avec les communautés LGBT– assurez vous que vous utilisez un langage et des images accueillantes et positives
2. Ne supposez jamais que les jeunes avec lesquels vous travaillez sont hétéros
3. Formez-vous – n'attendez pas de savoir que vous allez travailler avec un jeune LGBT avant de vous former à la sensibilisation aux LGBT. Choisissez le label de qualité AKT!
4. Soyez prêts à accepter les jeunes LGBT pour ce qu'ils sont – n'essayez pas de les changer
5. Inscrivez-vous toujours immédiatement en faux contre les intimidations, le harcèlement, la discrimination ou les comportements phobiques, qu'ils soient le fait du personnel ou des utilisateurs
6. Identifiez les personnes ressources spécialisées et les réseaux LGBT pour promouvoir un environnement positif pour les jeunes LGBT
7. Proposez un accès aux ressources en matière de santé sexuelle et mentale
8. Proposez un accès aux modèles d'identification LGBT
9. Respectez l'intimité et la confidentialité et soyez clair quant au fait que vous allez garder l'information confidentielle quand un jeune vous parle de sa sexualité
10. Mettez en valeur les forces des jeunes : ils ont peut-être vécu des expériences difficiles, mais ce ne sont pas des victimes



Assurer l'avenir de l'Europe et empêcher que les jeunes ne tombent dans la pauvreté

Par **Emilie Turunen**, *Députée européenne, Vice-présidente du groupe des Verts/ALE au Parlement européen*

Il est [...] essentiel d'accéder au marché de l'emploi si l'on veut empêcher que les jeunes ne tombent dans la pauvreté et le sans-abrisme.

Cela peut sembler une évidence, mais l'avenir de l'Europe dépend de ses jeunes. Un cinquième de la population totale de l'Europe – près de 100 millions de personnes – a moins de 30 ans et malgré le fait que la prospérité future de l'Europe se trouve, dans une large mesure, entre les mains de ses jeunes, l'Europe ne leur donne pas les chances dont ils ont besoin.

Un rapide coup d'œil aux statistiques montre qu'être jeune ne facilite pas la recherche d'un emploi. Le chômage des jeunes dans les 27 États membres de l'UE se situe au niveau sidérant de 20,2% - le double du taux de chômage global moyen.

Dans certains pays, la situation est encore pire. En Espagne, le taux de chômage des jeunes atteint 41,5%, en Slovaquie, il se situe à 34,4% et, en Estonie, 37,2% des jeunes de moins de 25 ans sont sans emploi. Et ce qui est encore plus alarmant, c'est que cela ne s'améliore pas. Au cours de l'année écoulée, le chômage des jeunes n'a pas diminué. En d'autres mots, il faut faire quelque chose.

La crise économique a provoqué une hausse brutale et dramatique du chômage en général et de celui des jeunes en particulier. Ils font partie de ceux qui ont été touchés en premier lieu et le plus durement par la crise et nombre d'entre eux sont maintenant coincés dans les files des pôles emploi.

Ce n'est toutefois pas uniquement en période de taux de chômage élevé comme en ce moment que les jeunes sont gravement touchés. De façon générale, les jeunes sont plus vulnérables que d'autres groupes de personnes, y compris quand le niveau d'emploi est élevé. Cette grande sensibilité tend à décliner progressivement avec l'âge, un schéma asymétrique qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

Le chômage va souvent de pair avec un risque conséquent de pauvreté qui, à son tour, entraîne un risque de sans-abrisme. Selon les statistiques, 40% des personnes au chômage courent le risque de tomber dans la pauvreté par rapport à 8% de ceux qui travaillent. Le taux de pauvreté est particulièrement élevé chez les enfants et chez les jeunes.

Il est dès lors essentiel d'accéder au marché de l'emploi si l'on veut empêcher que les jeunes ne tombent dans la pauvreté et le sans-abrisme. Mais, pour plusieurs raisons, il peut être difficile pour les jeunes d'entrer sur le marché du travail. On observe souvent un cercle vicieux qui consiste en un manque de travail et d'expérience de formation chez les jeunes combiné à la réticence des employeurs à recruter de jeunes travailleurs inexpérimentés et à investir dans leur formation. Les jeunes travailleurs sont souvent confrontés à des barrières structurelles comme le manque d'expérience, une législation discriminatoire, etc. Il est en outre difficile de trouver un emploi et de le garder quand on n'a pas de réseau et peu ou pas de contacts sur le marché du travail.

La formation et le manque de qualifications sont souvent mentionnés comme les principaux freins à la recherche d'emploi des jeunes. Les statistiques et les études montrent que le fait d'avoir peu ou pas de formation rend l'accès au marché du travail plus difficile. Les jeunes qui ont un faible niveau de compétences ont davantage de probabilités de se retrouver dans un emploi intérimaire que ceux qui sont mieux qualifiés. On sait également qu'un faible niveau de formation et de compétence limite la possibilité d'accéder à un emploi décent et de se développer et de participer pleinement à la société, ce qui augmente le risque de se retrouver dans une situation de pauvreté et de sans-abrisme. Le manque de qualifications combiné au fait d'avoir quitté l'école à un âge précoce signifie que ce groupe est mal outillé pour s'imposer fermement sur le marché du travail et pour se créer une vie indépendante.

Nous devons étudier cette question plus avant. Pourquoi de nombreux jeunes quittent-ils l'école à un âge précoce et comment les encourager à faire évoluer leurs compétences d'une autre façon ? Une manière de procéder est de renforcer la transition entre l'école et le travail afin de permettre aux jeunes de s'imposer davantage sur le marché du travail et de gravir les échelons professionnels. Cette inclusion doit se faire en renforçant le statut des stagiaires, des stages et des apprentissages.

1 emilie.turunen@europarl.europa.eu



QUE PEUT FAIRE L'UE?

Nous avons beaucoup à gagner à améliorer l'inclusion des jeunes sur le marché de l'emploi. Non seulement nous donnons aux jeunes un bon départ dans leur vie professionnelle, mais nous empêchons également qu'ils ne tombent dans la pauvreté à un stade ultérieur de leur vie. C'est pourquoi nous devons trouver une solution à long terme qui apporte non seulement plus d'emplois pour les jeunes, mais également des emplois plus stables et plus sûrs. L'UE a en outre besoin de s'unir et de trouver une stratégie commune avec des objectifs qui permettent de parvenir à une solution à long terme.

Dans un rapport adopté par le Parlement européen au mois de juillet de cette année et dont j'étais la rédactrice, nous avons avancé un certain nombre de suggestions sur la manière de lutter contre le chômage des jeunes. Il semble que le travail du Parlement ait déjà eu un impact.

La Commission européenne a intégré un certain nombre de suggestions du Parlement dans son initiative phare « Jeunesse en mouvement », la nouvelle stratégie de l'UE visant à équiper la jeunesse européenne pour l'avenir. Cela comprend une Garantie européenne pour les jeunes, une garantie qui signifie que les jeunes ne peuvent rester au chômage pendant plus de quatre mois ; au plus tard à l'issue de cette période, on doit leur proposer un emploi ou une formation. Tout comme le Parlement, la Commission appelle également à un Cadre qualitatif européen pour les stages, une mesure tout à fait nécessaire. De nombreux stages sont de très mauvaise qualité et au cours de ces deux dernières années, on a observé de nombreux exemples de stages remplaçant des emplois ordinaires.

Parmi les autres mesures prévues au titre de l'initiative « Jeunesse en mouvement » se trouvent un appel à davantage de stages et de meilleure qualité (la Commission fixe l'objectif de 80.000 stages supplémentaires à créer d'ici la fin 2012) et à un financement de l'UE pour les jeunes entrepreneurs.

Dans l'ensemble, il s'agit d'une initiative intéressante et prometteuse dont le but est d'éduquer et de former les jeunes afin qu'ils soient mieux équipés pour le marché du travail européen.

Bien que les politiques d'emploi et d'éducation relèvent principalement de la compétence nationale et que l'UE a une compétence relativement limitée dans le domaine, la Commission insiste sur le fait que l'UE a également un rôle à y jouer. La situation des jeunes dépendra évidemment des politiques économiques générales, mais cette initiative est une première étape positive.

Lutter contre le chômage chez les jeunes n'est pas seulement une manière d'assurer le bien-être et l'économie de demain en Europe – c'est également une manière d'empêcher que les jeunes ne tombent dans la précarité. La politique européenne pour l'emploi doit non seulement viser davantage d'emplois et de meilleure qualité, mais également s'attaquer à la pauvreté et intégrer les groupes de personnes marginalisées et vulnérables au marché du travail. Lutter contre le chômage, c'est lutter contre la pauvreté.

Ce qu'il faut à présent, c'est que les gouvernements de toute l'Europe agissent. Les États membres doivent faire de la lutte contre le chômage des jeunes une priorité politique. Cela inclut de développer des stratégies visant à traiter le problème de façon concrète, en donnant aux jeunes l'occasion de se former et en les aidant sur le marché du travail. Si nous ne prenons pas cela au sérieux, nous risquons de perdre une génération et de pousser davantage de jeunes dans la pauvreté et l'exclusion.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le rapport final Turunen (disponible dans toutes les langues officielles de l'UE): <http://www.europarl.europa.eu/sidesSearch/search.do?type=REPORT&term=7&author=96703&language=FR&startValue=0>

La Communication de la Commission européenne sur l'initiative « la jeunesse en mouvement » : http://ec.europa.eu/education/yom/com_fr.pdf

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



La FEANTSA est soutenu par le programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013).

Ce programme a été créé pour soutenir financièrement la mise en oeuvre des objectifs de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, fixés dans l'Agenda social, et contribue par conséquent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de Lisbonne dans ces domaines.

Ce programme de sept ans vise tous les acteurs qui peuvent contribuer au développement de législations et politiques sociales appropriés et efficaces au niveau de l'emploi, à travers l'UE27, l'AELE et les pays candidats à l'adhésion.

A cet effet, PROGRESS se veut:

- Fournir une analyse et des conseils politiques sur l'emploi, la solidarité sociale et l'égalité des sexes;
- Contrôler la mise en oeuvre de la législation et des politiques européennes au niveau de l'emploi, de la solidarité sociale et de l'égalité des sexes;
- Promouvoir le transfert de politiques, de l'apprentissage et du soutien parmi les Etats Membres sur les objectifs européens; et
- Relayer les opinions des acteurs et de la société en générale.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

La FEANTSA est soutenu financièrement par la Commission Européenne. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et la Commission décline toute responsabilité de l'utilisation faite des informations contenues dans le présent document.

Image de la couverture :

'Otoño en les Planes' de Miquel Fuster

**Fédération Européenne
d'Associations Nationales
travaillant avec les Sans-abris,
AISBL**

194, Chaussée de Louvain
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 538 66 69
Fax: +32 (0)2 539 41 74
Email: information@feantsa.org

